

Bulletin du Conseil communal

N° 16



Lausanne

Séance du 30 avril 2013 – Première partie



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 30 avril 2013

16^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 30 avril 2013, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M^{me} Janine Resplendino, présidente

Sommaire

Ordre du jour	855
Première partie	863
Communications	
Information sur la distribution des documents pour les séances des 14 et 15 mai 2013	863
Demandes d'urgence de la Municipalité pour le Rapport-préavis N° 2013/03 et le Préavis N° 2013/10.....	863
Communications – Dépôts	
Question écrite de M. Jean-Daniel Henchoz : « Changement d'affectation du site des terrains de tennis de Montcharmant et de Béthusy	864
Postulat de M ^{me} Elisabeth Müller : « Faire son marché en sortant du travail »	864
Communication	
Recours concernant le préavis sur la mendicité à Lausanne	864
Questions orales	865
Métamorphose Stade olympique de la Pontaise. Assainissement, réfection, amélioration et remplacement d'équipements. Demande de crédit d'ouvrage	
Préavis N° 2013/1 du 17 janvier 2013	
Discussion – Reprise	869
Domaine agricole des Saugealles. Construction d'une nouvelle étable et d'une nouvelle fosse à lisier, transformations intérieures d'une écurie et aménagement d'un local de conditionnement du lait. Réfection des dessertes autour de la ferme Installation d'une cuve de stockage pour le prétraitement des lavures destinées à l'installation du biogaz. Pose de panneaux solaires photovoltaïques par SI-REN. Réponse partielle au postulat de M^{me} Rebecca Ruiz « Pour une agriculture de proximité vivante et viable : la Ville de Lausanne soutient la production du lait »	
Préavis N° 2013/03 du 24 janvier 2013	880
Rapport.....	896
Discussion	898
Autorisation générale de plaider 2011-2016 – Elargissement de compétence	
Préavis N° 2013/10 du 14 mars 2013	900
Rapport.....	901
Discussion	902

Modification du plan général d'affectation approuvé le 6 juin 2006 concernant les terrains compris entre la place de Bellerive, la limite nord-ouest de la parcelle 20091, la Jetée-de-la-Compagnie et le quai du Vent-Blanc

Préavis N° 2012/10 du 8 mars 2012	902
Rapport.....	910
Discussion	911

Ordre du jour**A. OPERATIONS PRELIMINAIRES**

1. Communications.

B. QUESTIONS ORALES**C. RAPPORTS**

R4. *Préavis N° 2012/10* : Modification du plan général d'affectation approuvé le 6 juin 2006 concernant les terrains compris entre la Place de Bellerive, la limite nord-ouest de la parcelle 20091, la Jetée-de-la-Compagnie et le Quai du Vent-Blanc. (TRX). EDDY ANSERMET.

R5. *Motion de M. Philipp Stauber et consorts* : « Pour un plan annuel de prévention et de répression de la délinquance fixant des priorités et des objectifs chiffrés pour une réduction significative de la criminalité et de la délinquance à Lausanne ». (LSP). MATHIEU BLANC.

R6. *Postulat de M. Laurent Guidetti* : « Pour un plan de développement du logement à Lausanne ». (LSP). JEAN-LUC LAURENT.

R8. *Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand* : « La Carte et le territoire urbain, pour plus d'efficacité et de transparence face aux délits ». (LSP). LAURENT REBEAUD.

R9. *Postulat de M^{me} Rebecca Ruiz* : « Du logement d'utilité publique sur les zones d'utilité publique ». (TRX, LSP). ELIANE AUBERT.

R11. *Motion de M^{me} Anne-Françoise Decollogny et consorts* : « Qualité de vie : pour un 30 km/h au centre-ville ». (TRX). NATACHA LITZISTORF SPINA.

R12. *Postulat de M. Laurent Guidetti* : « Sortons les immeubles à vendre du marché spéculatif ! ». (LSP). ESTHER SAUGEON.

R13. *Postulat de M. Valéry Beaud* : « Diminue l'allure, augmente le plaisir... à Lausanne aussi ! ». (SIPP, TRX, AGC). ANDRE MACH.

R17. *Pétition de Marie-Claude et Alain Garnier* : « Taxe d'épuration : déduction forfaitaire pour l'eau d'arrosage des jardins privés ». (TRX). COMMISSION DES PETITIONS (SANDRINE SCHLIENGER).

R20. *Pétition des habitants et usagers du quartier de St-Roch (261 sign.)* : « Halte aux dealers dans le quartier St-Roch, Pré-du-Marché, Clos-de-Bulle ! ». (LSP). COMMISSION DES PETITIONS (MARIA VELASCO).

R21. *Pétition de l'UDC Lausanne (400 sign.)* : « Qualité de vie à Lausanne ». (LSP). COMMISSION DES PETITIONS (MARIE-ANGE BRELAZ-BUCHS).

R30. *Pétition des habitants et commerçants du quartier Maupas–Chauderon (146 sign.)* contre la présence des dealers. (LSP). COMMISSION DES PETITIONS (SANDRINE SCHLIENGER).

R33. *Pétition du Collectif Gare et consorts (env. 750 sign.)* : « NON aux démolitions hâtives des quartiers de la Gare ». (TRX). COMMISSION DES PETITIONS (FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ).

R47. *Motion de M^{me} Evelyne Knecht* : « Pour du logement social partagé ». (EJCS, LSP). FLORENCE BETTSCHART-NARBEL.

R48. *Postulat de M. Henri Klunge* : « Récusation en commission ». (AGC). GAËLLE LAPIQUE.

R49a. *Motion de M. Mathieu Blanc et consorts* : « Pour l'organisation rapide d'Etats généraux de la nuit à Lausanne ». (LSP).

- R49b. *Postulat de M. Philipp Stauber* : « Vie nocturne lausannoise – Restrictions applicables aux jeunes de moins de 18 ans ». (LSP).
- R49c. *Postulat de M. Philipp Stauber* : « Vie nocturne lausannoise – Interdiction de vente à l'emporter de boissons distillées ou considérées comme telles dans les commerces lausannois dès 19 h le vendredi et dès 18 h le samedi et la veille des jours fériés ». (LSP).
- R49d. *Postulat de M. Philipp Stauber* : « Vie nocturne lausannoise – Heures et zones sans consommation d'alcool sur la voie publique ». (LSP).
- R49e. *Motion de M^{me} Natacha Litzistorf Spina et consorts* : « Un suivi „post-biture“ avec les TSHM ». (EJCS, LSP).
- R49f. *Motion de M. Vincent Rossi et consorts* : « Des spotters pour les „nuits lausannoises“ ». (LSP).
- R49g. *Motion de M^{me} Natacha Litzistorf Spina et consorts* : « „Foule + alcool + attente“ = mauvais cocktail pour „les nuits lausannoises“ ! » (LSP).
- R49h. *Postulat de M. Philippe Mivelaz et consorts* : « Un volet préventif ouvert sur les nuits lausannoises » (EJCS, LSP).
- R49i. *Postulat de M. Benoît Gaillard et consorts* : « Pour que la nuit reste festive ». (LSP).
- R49j. *Postulat de M. Philipp Stauber* : « Vie nocturne lausannoise – Deux nuits par semaine suffisent ». (SIPP). SYLVIANNE BERGMANN.
- R51. *Pétition de Pierre et Monique Corbaz et consorts (1045 sign.)* : « NON aux démolitions – OUI au maintien de la mixité sociale ». (TRX, LSP). COMMISSION DES PETITIONS (FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ).
- R53. *Pétition de Tamara Primmaz, Cristina Kupfer-Roque et consorts (2030 sign.)* pour un meilleur encadrement des « nuits lausannoises ». (LSP, EJCS, SIPP). COMMISSION DES PETITIONS (MARIE-ANGE BRELAZ-BUCHS).
- R55. *Motion de M^{me} Natacha Litzistorf Spina* pour une planification du logement à l'échelle de l'agglomération. (TRX, LSP). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE (MARLENE VOUTAT).
- R57. *Pétition du Comité Riant-Mont et consorts (736 sign.)* : « Défendons le Tunnel et Riant-Mont : pas de zone de non-droit à Lausanne ! » (LSP). COMMISSION DES PETITIONS (SANDRINE SCHLIENGER).
- R60. *Pétition du Collectif « NON à l'antenne U1 orientée vers l'école de Floréal » et consorts (763 sign.)* contre une antenne prévue sur un immeuble voisin de l'école de Floréal et orientée en direction de cet établissement. (TRX). COMMISSION DES PETITIONS (EVELYNE KNECHT).
- R61. *Préavis N° 2012/40* : Gestion des immeubles du patrimoine financier de la Ville de Lausanne. Mise en œuvre des recommandations de l'audit, clarification des procédures et amélioration du contrôle interne. Réponse à la motion de M^{me} Isabelle Truan et consorts : « Critères d'attribution et conditions locatives du patrimoine de la Ville de Lausanne ». (LSP). DAVID PAYOT.
- R62. *Motion de M. Bertrand Picard* : « Logements locatifs adaptés à la personne âgée ». (LSP). ROLAND RAPAZ.
- R63. *Postulat de M^{me} Elisabeth Müller* : « Et si on reparlait du péage urbain ? » (AGC). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE (MARLENE VOUTAT).
- R64. *Préavis N° 2012/35* : Bilan du contrat de quartier de Montelly. (SIPP, TRX). GIANFRANCO GAZZOLA.

- R66. *Préavis N° 2012/52* : Réaménagement de diverses places de jeux (2^e étape). (FIPAV, EJCS). FRANCOISE LONGCHAMP.
- R67. *Postulat de M. Valéry Beaud* : « Pour une desserte en métro m3 adaptée au futur écoquartier des Plaines-du-Loup ? » (TRX). ROLAND PHILIPPOZ.
- R68. *Rapport-préavis N° 2012/55* : Réponse au postulat de Charles-Denis Perrin et consorts : diminuer les exigences réglementaires pour augmenter l'isolation des bâtiments. (TRX). ANNE-FRANCOISE DECOLLOGNY.
- R70. *Préavis N° 2012/60* : Plan partiel d'affectation concernant les parcelles N°s 1558, 1603, 4721, 4725, 4773 et (4794) sises entre l'avenue de Rhodanie et le chemin du Muguet. Radiation du plan partiel d'affectation N° 653 du 6 décembre 1991. Inscription d'une servitude de passage public à pied et autres moyens de mobilité douce sur les parcelles N°s 4773, 4794 et 20043. Inscription d'une servitude de passage public à pied et autres moyens de mobilité douce et pour petits véhicules d'entretien sur les parcelles N°s 4721 et 4725. (TRX). JEAN-LUC CHOLLET.
- R71. *Rapport-préavis N° 2012/37* : Piscine de Mon-Repos. Réponses aux postulats de M. Benoît Biéler et de M^{me} Sophie Michaud Gigon. (SIPP). CHRISTIANE JAQUET-BERGER.
- R72. *Rapport-préavis N° 2012/43* : Bellerive-Plage. Réponses aux postulats de M. Guy Gaudard et de M. François Huguenet, ainsi qu'aux deux nouvelles conclusions apportées par le Conseil communal au rapport-préavis N° 2009/67. Demande de crédit complémentaire. (SIPP, TRX). EVELYNE KNECHT.
- R73. *Pétition du collectif « NON au projet de la Bâloise – NON au bétonnage des Cottages » et consorts (718 sign.)* : « Opposition aux demandes de permis de construire (P) au ch. des Cottages 1, 3 et 5 ». (TRX). COMMISSION DES PETITIONS (HENRI KLUNGE).
- R74. *Motion de M^{me} Françoise Longchamp et consorts* : « Pour un fonds spécial, pour risques de tournées, partagé ». (AGC). MARIA VELASCO.
- R75. *Rapport-préavis N° 2012/57* : Réponse à la motion Pierre-Yves Oppikofer « Soutien de la Ville de Lausanne au projet pilote „Mentorat Emploi Migrants“ de l'EPER (Entraide Protestante Suisse) pour l'insertion professionnelle des migrantes et migrants ». (EJCS, AGC). MARIA VELASCO.
- R77. *Préavis N° 2013/1* : Métamorphose. Stade olympique de la Pontaise. Assainissement, réfection, amélioration et remplacement d'équipements. Demande de crédit d'ouvrage. (SIPP, TRX). JEAN-LUC LAURENT. (*Reprise de la discussion.*)
- R78. *Rapport-préavis N° 2013/3* : Domaine agricole des Saugealles. Construction d'une nouvelle étable et d'une nouvelle fosse à lisier, transformations intérieures d'une écurie et aménagement d'un local de conditionnement du lait. Réfection des dessertes autour de la ferme. Installation d'une cuve de stockage pour le prétraitement des lavures destinées à l'installation de biogaz. Pose de panneaux solaires photovoltaïques par SI-REN. Réponse partielle au postulat de M^{me} Rebecca Ruiz « Pour une agriculture de proximité vivante et viable : la Ville de Lausanne soutient la production locale de lait ». (FIPAV, SiL). JEAN-LUC CHOLLET.
- R79a. *Motion de M. Nkiko Nsengimana et consorts* : « Lausanne consommerait-elle autant de coke qu'Amsterdam ? Pour un état des lieux et le développement de stratégies de lutte répressives contre le trafic de drogue et le blanchiment d'argent issu de la drogue ». (LSP) ;

- R79b. *Postulat de M. Nkiko Nsengimana et consorts* : « Nous avons la loi, ils ont le temps ! La lutte contre le trafic de drogue de rue passe aussi par la réappropriation de l'espace public et par la mobilisation citoyenne ». (SIPP, LSP). MAGALI ZUERCHER.
- R80. *Postulat de M. Valéry Beaud* : « Pour une différenciation de l'offre en stationnement selon le type de localisation, aussi pour les affectations au logement ». (TRX). CLAUDE-ALAIN VOIBLET.
- R81. *Motion de M. Gilles Meystre* demandant de transformer l'impôt sur les divertissements en une taxe affectée à la sécurité lausannoise. (SIPP). PHILIPPE CLIVAZ.
- R82. *Préavis N° 2013/10* : Autorisation générale de plaider 2011-2016 – Elargissement de compétence. (FIPAV). JEAN-LUC CHOLLET.

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVE

- INI29. *Projet de règlement de M. Philipp Stauber et consorts* : « Lausanne sans mendicité ». (15^e/16.4.13). DISCUSSION PREALABLE.

INTERPELLATIONS

- INT25. *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet* : « Qui pilote le Projet de territoire Suisse ? » (1^{re}/11.9.12) [AGC, TRX/27.9.12]. DISCUSSION.
- INT32. *Interpellation de M^{me} Françoise Longchamp et consorts* : « Pour un bilan des activités de l'entité „Unités spéciales“ ». (2^e/25.9.12) [LSP/15.11.12]. DISCUSSION.
- INT35. *Interpellation de M^{me} Françoise Longchamp et consorts* : « Prise en charge des personnes toxicodépendantes et en grande précarité : entre l'arrogance et le déni de démocratie ». (5^e/13.11.12) [EJCS/22.11.12]. DISCUSSION.
- INT36. *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet* : « Contrairement à de nombreux fêtards noctambules, les habitants voisins des parcs publics lausannois ne sont pas toujours à la fête ! » (15^e/12.4.11) [LSP, FIPAV/6.12.12]. DISCUSSION.
- INT39. *Interpellation de M^{me} Sophie Michaud Gigon* : « Mise en évidence de l'efficacité environnementale des subventions ciblées ». (3^e/9.10.12) [SiL/29.11.12]. DISCUSSION.
- INT41. *Interpellation de M. Jean-Luc Laurent et consorts* : « A quoi peut bien servir le Conseil communal ? » (5^e/13.11.12) [EJCS/29.11.12]. DISCUSSION.
- INT42. *Interpellation de M^{me} Florence Bettschart-Narbel* : « La campagne „moi & les autres“ se fait-elle le chantre de la télé réalité ? » (6^e/27.11.12) [EJCS/13.12.12]. DISCUSSION.
- INT44. *Interpellation de M. Philipp Stauber* : « Accumulation de bactéries résistantes aux antibiotiques dans les eaux de la baie de Vidy et dans les sédiments du lac – Quels sont les risques à court et à long terme ? » (1^{re}/11.9.12) [TRX/14.2.13]. DISCUSSION.
- INT45. *Interpellation de M. Jean-Luc Laurent* : « Explosion de l'aide sociale : le pourquoi ». (7^e/11.12.12) [EJCS/7.2.13]. DISCUSSION.
- INT46. *Interpellation de M. Philippe Ducommun* : « Lausanne, ou la politique zéro de la représentation officielle ». (1^{re}/11.9.12) [SIPP/7.3.13]. DISCUSSION.
- INT47. *Interpellation de M. Pierre Oberson* : « Véhicule de service, qui paie quoi ? » (1^{re}/11.9.12) [LSP/7.3.13]. DISCUSSION.

- INT48. *Interpellation de M^{me} Anne-Françoise Decollogny* : « Quelle place pour les transports publics ? » (9^e/29.1.13) [AGC/7.3.13]. DISCUSSION.
- INT49. *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet* : « Hôtel de Ville ou salle de spectacle pour les proches de la Municipalité ! » (12^e/26.2.13) [AGC/7.3.13]. DISCUSSION.
- INT50. *Interpellation de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts* : « La révision de la LAT menace-t-elle les projets urbanistiques de la Ville de Lausanne et des Lausannois ? » (9^e/29.1.13) [TRX/14.3.13]. DISCUSSION.
- INT51. *Interpellation de M^{me} Anna Zürcher* : « Points de récolte PET à Lausanne : avis de recherche ! » (13^e/12.2.13) [TRX/4.4.13]. DISCUSSION.

Prochaines séances : 14.5 (18 h et 20 h 30) et 15.5 (19 h 30), 28.5 (18 h et 20 h 30), 11.6 (18 h et 20 h 30), 25.6 (18 h et 20 h 30) et 26.6 (19 h 30), 10.9 (de 18 h à 20 h), 24.9 (18 h et 20 h 30), 8.10 (18 h et 20 h 30), 5.11 (18 h et 20 h 30), 19.11 (18 h et 20 h 30), 3.12 (18 h et 20 h 30) et 4.12 (19 h 30), 10.12 (19 h 30) en réserve.

Au nom du Bureau du Conseil :

La présidente : *Janine Resplendino*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

POUR MEMOIRE

I. RAPPORTS

- 19.6.12 *Projet de règlement de M^{me} Evelyne Knecht* : « Article 89 du RCCL : demande de rétablir la contre-épreuve ». (AGC). SYLVIANNE BERGMANN.
- 11.9.12 *Postulat de M. Philipp Stauber* : « Ecoles, établissements pré - et parascolaires, jardins d'enfants et places de jeux libres de toute consommation d'alcool, de tabac et de drogues ». (EJCS). ALAIN HUBLER.
- 9.10.12 *Rapport-préavis N° 2012/39* : « Favoriser l'intégration professionnelle des personnes handicapées ». Réponse au postulat de M. Jean Tschopp. (AGC). BERTRAND PICARD.
- 11.12.12 *Préavis N° 2012/53* : Plan partiel d'affectation « Praz-Gilliard » concernant les parcelles N^{os} 15291 et 15292 et une partie de la parcelle N° 15293 à la route de Praz-Gilliard et au chemin du Grand-Bois. Addenda au plan d'extension N° 599 du 28 novembre 1980. (TRX). ROLAND OSTERMANN.
- 11.12.12 *Postulat de M. Jean-Luc Laurent* : « Les cadres lausannois à Lausanne ou environs ». (AGC). JACQUES-ETIENNE RASTORFER.
- 11.12.12 *Motion de M. Jean-Michel Dolivo et consorts* : « La Ville doit aussi développer une politique à plusieurs niveaux pour loger les personnes précarisées ! » (LSP, EJCS). THERESE DE MEURON.
- 11.12.12 *Postulat de M. Nicolas Gillard* : « Deux hectares pour un stade ». (LSP). ALAIN HUBLER.
- 11.12.12 *Motion de M. Hadrien Buclin* : « Pour une information officielle à tous les habitants de la commune de Lausanne concernant leurs droits de locataires ». (LSP, AGC, SiL). SARAH NEUMANN.
- 11.12.12 *Motion de M. Guy Gaudard* : « Répartition équitable des parcelles constructibles appartenant à la Ville » (LSP). FABRICE GHELFI.
- 11.12.12 *Postulat de M. Julien Sansonnens* : « Sport pour tous, aussi à la Pontaise ! » (SIPP). DIANE WILD.

- 11.12.12 *Pétition de Jean-Jacques Bort et consorts (14 sign.)* demandant une limitation de la vitesse à 30 km/h au chemin du Levant. (TRX). COMMISSION DES PETITIONS (MARIE-ANGE BRELAZ-BUCHS).
- 29.1.13 *Motion de M. Hadrien Buclin* : « Pour un contrôle plus systématique des loyers par la Ville ». (LSP). FLORENCE BETTSCHART-NARBEL.
- 29.1.13 *Motion de M. Julien Sansonnens* : « Antennes de téléphonie mobile : le principe de précaution doit s'appliquer ». (TRX). CHRISTELLE ALLAZ.
- 29.1.13 *Motion de M. Hadrien Buclin* : « Halte à l'érosion du pouvoir d'achat du personnel de la Ville ! Pour une indexation fondée sur le renchérissement réel du coût de la vie ». (AGC). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.
- 29.1.13 *Postulat de M^{me} Natacha Litzistorf Spina et consorts* : « Métamorphose, vers une nouvelle gouvernance ». (TRX). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE (MARLENE VOUTAT).
- 29.1.13 *Motion de M. Jean-Daniel Henchoz* : « A qui le „trop-plein“ d'impôt résultant de l'introduction des taxes liées à l'élimination des déchets ? » (FIPAV). COMMISSION DES FINANCES (PIERRE-ANTOINE HILDBRAND).
- 29.1.13 *Pétition des enfants et des habitants du quartier de City-Blécherette (62 sign.)* concernant la pose d'un grillage. (LSP, EJCS). COMMISSION DES PETITIONS.
- 26.2.13 *Préavis N° 2012/59* : Plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre l'avenue de Beaulieu, la rue du Maupas, la rue du Petit-Rocher et les limites sud des parcelles N^{os} 1073 et 1077. Radiation partielle du plan d'affectation N° 646 du 22 août 1990. (TRX). PIERRE-YVES OPPIKOFER.
- 26.2.13 *Projet de règlement de M^{me} Thérèse de Meuron* : « Projet de révision totale du Règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985 ». (AGC). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.
- 26.2.13 *Postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts* : « Pour une durabilité des finances lausannoises grâce à une identification et une projection sur le long terme des besoins en investissement et en entretien, des dépenses et des recettes ». (FIPAV). CLAUDE BONNARD.
- 26.2.13 *Préavis N° 2012/62* : Chemin de Bon-Aabri 1 à Lausanne. Parcelle 4774. Cession à l'Etat de Vaud de la part de la Communauté héréditaire en mains de la Commune de Lausanne. (LSP). MARIA VELASCO.
- 26.2.13 *Pétition des Jeunes libéraux-radicaux Vaud et consorts (2423 sign.)* : « Extension des heures d'ouverture, dissipation des nuisances ! ». (LSP). COMMISSION DES PETITIONS.
- 26.2.13 *Préavis N° 2013/2* : Extension des droits distincts et permanents de superficie N° 7438 et N° 7440 octroyés sur les parcelles de base N° 7430 et N° 7431 de l'avenue de Provence 10-12-22-24 et 14-16-18-20 à Lausanne. (LSP). GILLES MEYSTRE.
- 26.2.13 *Rapport-préavis N° 2013/4* : Postulat de M^{me} Françoise Longchamp : Responsabilisons les délinquants mineurs par l'introduction à Lausanne de la « conciliation extrajudiciaire ». (AGC, LSP, EJCS). ROLAND OSTERMANN.
- 26.2.13 *Rapport-préavis N° 2013/5* : Réponse au postulat de M. Laurent Guidetti « Pour des conditions de travail décentes dans les bureaux mandatés par la Ville ». (EJCS, TRX). ANDRE MACH.
- 26.2.13 *Rapport-préavis N° 2013/6* : Politique sociale de la vieillesse. Réponses aux postulats Picard « Pour une politique municipale globale et mieux coordonnée au profit des aînés » et « Pour une meilleure information quant à l'hébergement de

la personne âgée, entre les soins à domicile et l'hébergement en EMS, en ville de Lausanne » et au postulat Wermelinger « Espace Riponne : la maison lausannoise des seniors et des organisations actives en faveur des aînés ». (EJCS). ELISABETH MÜLLER.

- 12.3.13 *Rapport-préavis N° 2013/7* : Ecologie industrielle à Lausanne. Réponse au postulat de M^{me} Natacha Litzistorf. (SiL, TRX, FIPAV). FABRICE MOSCHENI.
- 12.3.13 *Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts* : « Doter le Nord-Ouest lausannois d'un parcours santé (type piste vita) ». (SIPP, FIPAV). MAURICE CALAME.
- 12.3.13 *Postulat de M. Jean-Daniel Henchoz* : « Revêtements routiers silencieux : l'environnement et la qualité de vie à Lausanne y gagnent ». (TRX). CLAUDE BONNARD.
- 16.4.13 *Préavis N° 2013/8* : Plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre les avenues des Bergières, Antoine-Henri-Jomini et du Mont-Blanc et le Centre de congrès et d'expositions de Beaulieu. Demande d'un crédit d'ouvrage pour l'aménagement des espaces extérieurs. Convention de développement et promesse de constitution d'un DDP à Orox Capital Investment SA. (TRX, LSP, FIPAV). CLAUDE-ALAIN VOIBLET.
- 16.4.13 *Rapport-préavis N° 2013/9* : Quelle aide à l'apprentissage la Municipalité envisage-t-elle ? Réponse au postulat de M. Guy Gaudard. (EJCS, AGC). MIRELLE KNECHT.
- 16.4.13 *Postulat de M^{me} Muriel Chenaux Mesnier et consorts* : « Osez postuler ! Un objectif légitime pour toutes et tous ». (AGC). ISABELLE MAYOR.
- 16.4.13 *Motion de M. Pierre Oberson* : « Les parkings motos et la mobilité transfrontalière ». (TRX). ALAIN HUBLER.
- 16.4.13 *Postulat de M. Denis Corboz* : « De la boîte au lit, en pyjama ! » (AGC). JEAN-LUC LAURENT.

II. INTERPELLATIONS

- 13.3.07 *Interpellation de M^{me} Rebecca Ruiz* : « Pénurie de salles à disposition des associations lausannoises : l'exemple du centre culturel chilien ». (12^e/13.3.07) [EJCS]. DISCUSSION.
- 11.5.10 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet* : « Pourquoi toujours plus de mineurs participent aux manifestations violentes contre les représentants de l'ordre public ? » (16^e/11.5.10) [LSP]. DISCUSSION.
- 8.5.12 *Interpellation de M. Pierre Oberson* : « Gestion lacunaire des cabanons de Vidy – L'heure des comptes a sonné ». (16^e/8.5.12) [TRX]. DISCUSSION.
- 22.5.12 *Interpellation de M. Pierre Oberson* : « Reconstruction du nouveau Parlement cantonal, qui de la Ville a été consulté ? » (17^e/22.5.12) [TRX]. DISCUSSION.
- 5.6.12 *Interpellation de M. Philipp Stauber* : « Vie nocturne lausannoise – Horaires d'ouverture des établissements de nuit et de jour soumis à la signature et au respect d'une convention avec la Ville ». (18^e/5.6.12) [SIPP]. DISCUSSION.
- 5.6.12 *Interpellation de M. Jean-Luc Laurent* : « Une porcherie pour les Roms, des rats pour les voisins, et la main au porte-monnaie pour les Lausannois ? » (18^e/5.6.12) [LSP, SIPP]. DISCUSSION.
- 11.9.12 *Interpellation de M. Mathieu Blanc* : « Insalubrité, deal, injections : que fait la Municipalité pour lutter contre les zones de non-droit telles que le passage reliant la rue du Tunnel à celle de Riant-Mont ? » (1^{re}/11.9.12) [LSP]. DISCUSSION.

- 25.9.12 *Interpellation de M. Benoît Gaillard* : « Taxis lausannois : comment garantir un salaire décent ? » (2^e/25.9.12) [SIPP]. DISCUSSION.
- 9.10.12 *Interpellation de M. Nkiko Nsengimana* : « Qui sont les revendeurs de drogue de rue à Lausanne ? » (3^e/9.10.12) [LSP]. DISCUSSION.
- 13.11.12 *Interpellation de M. Jean-Luc Laurent* : « L'automobiliste : une vache à lait ou un simple pigeon ? » (5^e/13.11.12) [LSP]. DISCUSSION.
- 29.1.13 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet* : « La CPCL n'est pas la vache à lait d'organismes affiliés ou de certains rentiers privilégiés ! » (9^e/29.1.13) [AGC]. DISCUSSION.
- 26.2.13 *Interpellation de M. Benoît Gaillard* : « Difficultés d'Alpiq : quelles conséquences pour la Ville de Lausanne et ses Services industriels ? » (12^e/26.2.13) [SiL]. DISCUSSION.
- 16.4.13 *Interpellation de M. Hadrien Buclin* : « Des forages par hydrofracturation dans le lac Léman cautionnés par la Ville ? » (15^e/16.4.13). DISCUSSION.

Première partie

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Muriel Chenux Mesnier, Nicole Graber, Sophie Michaud Gigon, Francisco Ruiz Vazquez, Philipp Stauber.

Membres absents non excusés : M^{mes} Marie-Ange Brélaz-Buchs, Isabelle Paccaud.

Membres présents 93

Membres absents excusés 5

Membres absents non excusés 2

Effectif actuel 100

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

Communication

Information sur la distribution des documents pour les séances des 14 et 15 mai 2013

Lausanne, le 30 avril 2013

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Nous vous informons qu'à cause du 1^{er} mai, jour non travaillé à la Ville, nous ne serons pas en mesure de vous faire parvenir les documents par courrier postal le vendredi 3 mai. Vous les recevrez le samedi 4 mai en courrier A.

Pour cette raison, exceptionnellement, tous les conseillers recevront vendredi 3 mai le mail de diffusion des documents électroniques. Cette manière de faire ne change rien pour toutes les personnes qui ont choisi la diffusion par voie électronique. Celles et ceux qui ont choisi la diffusion par courrier postal uniquement verront une différence.

Cette mesure sera répétée à la suite de la séance du mercredi 15 avril. En effet, l'ordre du jour de la séance suivante ne pourra être établi que jeudi et les documents imprimés ne seront livrés par la CADEV que vendredi.

Nous vous remercions de l'attention particulière portée à ces lignes et vous adressons, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, ses salutations distinguées.

Secrétariat du Conseil communal de Lausanne

Le secrétaire du Conseil : *Frédéric Tétaz*

Communication

Demandes d'urgence de la Municipalité pour le Rapport-préavis N° 2013/03 et le Préavis N° 2013/10

Lausanne le 12 avril 2013

Séance du Conseil communal du 30 avril 2013

Madame la présidente,

La Municipalité vous adresse les demandes d'urgences suivantes pour la séance du Conseil communal du 30 avril 2013 :

R78. Rapport-préavis N° 2013/03 – Domaine agricole des Saugealles. Construction d'une nouvelle étable et d'une nouvelle fosse à lisier, transformations intérieures d'une écurie et aménagement d'un local de

conditionnement du lait. Réfection des dessertes autour de la ferme. Installation d'une cuve de stockage pour le prétraitement des lavures destinées à l'installation de biogaz. Pose de panneaux solaires photovoltaïques par SI-REN. Réponse partielle au postulat de Mme Rebecca Ruiz « Pour une agriculture de proximité vivante et viable : la Ville de Lausanne soutient la production locale de lait ».

Motif : les travaux doivent pouvoir commencer rapidement, de manière à être accomplis pendant l'été, en synchronisation avec les contraintes de l'exploitation agricole.

16.4.13 Préavis N° 2013/10 – Autorisation générale de plaider 2011-2016 – Elargissement de compétence.

Motif : ce préavis a été rédigé de façon à pouvoir permettre à la Ville d'agir – entre autres – dans le cadre d'un litige qui est en cours.

Le second objet est inscrit dans les « Pour mémoire » de l'ordre du jour du 16 avril 2013. La commission siégera le 16 avril, et le rapporteur a promis son rapport pour le lendemain.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Madame la présidente, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire adjoint : *Sylvain Jaquenoud*

Communication – Dépôt

Question écrite de M. Jean-Daniel Henchoz : « Changement d'affectation du site des terrains de tennis de Montcharmant et de Béthusy

Lausanne, le 28 avril 2013

(Signé) : *Jean-Daniel Henchoz*

Communication – Dépôt

Postulat de M^{me} Elisabeth Müller : « Faire son marché en sortant du travail »

Lausanne, le 30 avril 2013

(Signé) *Elisabeth Müller*

Communication

Recours concernant le préavis sur la mendicité à Lausanne

La présidente : – Je vous informe de la procédure concernant le recours de M. Stauber sur le préavis sur la mendicité et des décisions prises le Bureau à cet égard. Le Bureau s'est déterminé sur la procédure qu'il entend suivre dans cette affaire soit : demander la levée de l'effet suspensif, requête faite et envoyée le 24 avril 2013 au tribunal ; se déterminer sur le point du recours concernant la conduite du débat au Conseil communal lors de l'examen de ce préavis ; laisser la Municipalité se déterminer sur le fond du recours. L'argumentation du Bureau et celle de la Municipalité seront complémentaires et feront partie d'une

démarche commune, si la Municipalité se déclare d'accord – chose que nous ignorons encore. Nous vous tiendrons informés de la suite de cet objet.

Questions orales

Question

M. Philippe Ducommun (UDC) : – Ma question s'adresse au municipal des sports. Vu la décision de la Swiss Football League de ne pas attribuer la licence en première instance au Lausanne-Sport, je voudrais savoir si la Municipalité a eu des explications à ce sujet et si la décision du report du vote sur le crédit du Conseil communal lors de la dernière séance y est pour quelque chose.

Réponse de la Municipalité

M. Marc Vuilleumier, municipal, Sport, intégration et protection de la population : – On aura l'occasion de parler de cela tout à l'heure. La Swiss Football League n'a pas attribué la licence au Lausanne-Sport pour l'instant, car, d'une part, elle attend une autorisation par rapport aux infrastructures pour une licence à charge, et, d'autre part, elle a demandé des informations au Lausanne-Sport sur le plan financier ; ce sont des informations de base, qui seront données en première instance ; ce point ne devrait pas poser de problème.

Question

M. Hadrien Buclin (La Gauche) : – Ma question s'adresse à M^{me} la municipale en charge des finances. Elle porte sur la baisse de l'imposition sur les bénéficiaires des entreprises, qui a été décidée unilatéralement par le Canton. J'aimerais savoir si la Ville a protesté auprès du Canton contre cette baisse. Quel impact aura-t-elle sur les finances communales ? La Ville dispose-t-elle d'une marge de manœuvre pour récupérer au niveau cantonal tout ou partie des recettes perdues ?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert : – Très bonne question. Cette modification de la loi qui vient d'être adoptée en deuxième débat au Grand Conseil, est en effet problématique pour l'ensemble des communes vaudoises, plus particulièrement pour les villes, puisque les personnes morales sont principalement situées dans les villes. Cette décision n'est pas anodine : on parle d'un point d'impôt, mais cela représente 10 % des recettes fiscales de l'impôt réalisé sur les personnes morales ; cela a un impact principalement sur les villes et, dans un deuxième temps, sur toutes les communes vaudoises, puisque l'argent est redistribué par la péréquation financière.

Cela représente un montant de 10 millions pour la Ville de Lausanne, ce qui est une somme non négligeable ; je l'ai évoqué dans la presse lorsque j'ai présenté les risques qui découlent de la fiscalité sur les personnes morales. La Ville de Lausanne a fait en sorte de se faire entendre par les canaux institutionnels, notamment de l'Union des communes vaudoises (UCV), où il y a eu de nombreuses discussions. Vous avez aussi pu lire dans la presse que les représentants des communes au Grand Conseil étaient très mécontents de cette décision, prise unilatéralement sans consulter les communes qui étaient impactées.

A ce stade, une motion a été déposée au Grand Conseil pour demander un retour d'une partie de cette perte fiscale via la prise en charge supplémentaire de la facture de l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD). Cela ne compense pas totalement la perte de la Ville de Lausanne, puisque ce n'est pas exactement le mécanisme de la péréquation, mais c'est mieux que rien. La voie privilégiée à ce stade est celle qui a le plus de chances d'obtenir des financements complémentaires par rapport à cette perte de recette fiscale.

Question

M. Jean-Luc Laurent (UDC) : – Ma question s’adresse à M. le syndic, mais peut-être que son remplaçant pourra y répondre. La presse du 20 avril nous informait que les ordinateurs de la Ville de Lausanne étaient envoyés à Cotonou, au Bénin. L’article précisait qu’il s’agit uniquement de matériel récent et utilisable. J’aimerais être renseigné à ce sujet.

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – Il y a quelques années, ce Conseil avait été saisi d’un projet consistant à faire bénéficier les pays du Sud du matériel informatique obsolète de la Ville de Lausanne, mais qui est évidemment encore tout à fait en état de fonctionner, puisque l’ensemble du parc informatique a été changé d’un coup. Il s’agissait, sauf erreur, d’une initiative Ferrari.

Votre Conseil avait validé cette manière de faire, qui a supposé que l’on change le parc informatique de la Ville et que l’on aménage les appareils en question, de façon à en effacer complètement les données ; chose qui a été faite, dans le cadre du programme « Restart », pris en charge par les emplois temporaires subventionnés de la Ville de Lausanne, sur le site du Magesi. Le Conseil avait validé la destination de ces appareils, en tout cas le partenaire avec lequel nous faisons cela, soit la Fédération vaudoise pour l’aide à la coopération.

Question

M^{me} Laurianne Bovet (La Gauche) : – Ma question s’adressait à M. le syndic. Peut-être que son remplaçant pourra y répondre. Je reviens sur un évènement dit sportif qui s’est déroulé cet hiver à Lausanne, le Crashed Ice d’une boisson énergisante. Les organisateurs souhaiteraient venir plus régulièrement, selon ce que j’ai entendu. J’aimerais savoir comment la Municipalité se positionne, en sachant qu’elle s’approprie un espace public pour faire de la publicité de manière massive.

Réponse de la Municipalité

M. Marc Vuilleumier, municipal, Sports, intégration et protection de la population : – Une telle manifestation ne peut pas avoir lieu à Lausanne tous les deux ans pour des raisons évidentes, notamment celle évoquée par la conseillère communale qui a posé cette question. En ce qui concerne les évènements à venir, l’entreprise en question organise des descentes sur glace, comme on a eu l’occasion de le voir deux fois à Lausanne. Elle organise aussi d’autres manifestations, dont des descentes en vélo. C’est vrai que c’est intéressant, notamment au niveau du savoir-faire et des prestations. Pour l’heure, on peut vous rassurer, il n’y a pas de demande de l’entreprise en question pour organiser quoi que ce soit.

Question

M^{me} Thérèse de Meuron (PLR) : – Ma question s’adresse à M. Tosato. Il y a trois ans, M. Tosato avait réussi un coup politico-médiatisé très brillant, puisqu’il avait déclaré que la Ville de Lausanne allait engager des apprentis sans autorisation de séjour, donc des apprentis clandestins. Vous vous en souvenez sans doute, on a eu un long débat ici, au Conseil communal. Il a été freiné dans son élan par les dispositions légales et il a dû, bien sûr, renoncer momentanément à ce projet. Dans l’intervalle, et suite à une décision fédérale, ce souhait est maintenant du domaine du possible. Nous nous en réjouissons, car le groupe PLR avait dit toutes les difficultés rencontrées par ces apprentis clandestins, et nous souhaitons une solution légale. Dès lors que c’est dans le domaine du possible, je demande à M. Tosato, ou à la Municipalité, combien d’apprentis sans autorisation de séjour ont été engagés à la Ville de Lausanne et dans quels services ?

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale : – Je ne pourrai pas répondre à toutes vos questions, qui sont très précises. Je confirme que la Municipalité a

toujours appliqué les dispositions fédérales. Aujourd'hui, les apprentis de commerce, par exemple, sont recrutés par une procédure communale menée par le Service du personnel et la responsable des apprentis. Les apprentis sans-papiers qui répondent aux dispositions fédérales ont exactement les mêmes chances que tous les autres. A ma connaissance, il n'y avait pas d'apprentis sans-papiers répondant aux dispositions légales dans le dernier groupe, simplement parce qu'ils ont été sélectionnés au mois de novembre et que les dispositions sont entrées en vigueur un peu plus tard.

Maintenant, les apprentis sans-papiers qui répondent aux dispositions fédérales seront traités comme tous les autres jeunes. Mais, à ma connaissance – j'espère que je ne me trompe pas –, il ne devrait pas encore y en avoir dans les services de la Ville.

Question

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) : – Il est certes loisible aux élus de ce pays de sensibiliser les médias, tant la presse écrite que télévisuelle, pour différents domaines qui les intéressent dans le cadre de leurs activités politiques. En revanche, la question devient plus délicate lorsqu'il y va d'un problème personnel. C'est pourtant ce qu'a fait sans ménagement et de manière quasi unilatérale la conseillère nationale Adèle Thorens, au demeurant politicienne professionnelle et chevronnée, concernant « l'atteinte à sa propriété ». En bref, j'aimerais savoir quel grief cette élue reproche à la Municipalité.

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique : – J'aimerais dire à M. Henchoz que, vu la tournure qu'a pris cette affaire, je doute beaucoup que ce soit M^{me} Thorens qui se soit prévalu de quelque publicité sur cette affaire. Cela dit, j'insiste sur un point : tout citoyen lausannois habitant la Commune de Lausanne est en droit de lancer une procédure juridique privée, quel que soit son statut public. Mais, quand on est une personne publique, les affaires judiciaires deviennent souvent publiques également ; c'est ce qui s'est effectivement passé dans le cas présent.

S'agissant de la procédure, sans entrer dans les détails, parce qu'elle est compliquée, je crois que ce qui a été reproché à la Ville de Lausanne dans cette affaire, c'est la conformité des décisions prises, s'agissant de l'octroi des parcelles en question, par rapport aux questions découlant du préavis voté à l'époque par le Conseil communal. La procédure civile porte sur cette question et non sur la demande de permis de construire ou l'autorisation de construire. C'est bien la conformité d'une décision prise par la Ville en relation avec l'octroi des parcelles qui a été remise en cause ; en gros, la question de savoir s'il découlait du préavis municipal une obligation pour les futurs acquéreurs de construire des maisons avec des performances énergétiques extrêmement importantes. Selon la Municipalité, le préavis n'engendre pas de conditions contractuelles ; le tribunal est également allé dans ce sens. S'y ajoute, subsidiairement, l'impact des constructions voisines sur la construction Minergie de M^{me} Thorens.

Voilà, je ne souhaite pas entrer sur le fond de l'affaire, mais ce sont grosso modo les reproches formulés par M^{me} Thorens dans le cadre de la procédure ouverte envers la Ville de Lausanne. On verra ce qu'il en est des recours.

Question

M^{me} Gaëlle Lapique (Les Verts) : – J'ai une question au municipal en charge des Archives de l'administration communale, M. Junod. C'est une question en lien avec le système d'internement administratif qui a prévalu en Suisse jusqu'à la fin des années septante-début des années huitante.

En effet, jusqu'à la fin des années septante, des milliers de personnes en Suisse ont été victimes d'internement administratif parce qu'elles étaient considérées comme déviantes par la société. Ainsi, des milliers de femmes, de mères célibataires, de mendiants, de personnes marginales ont été détenus sans pouvoir faire recours. Aujourd'hui, il y a enfin un travail de réhabilitation mené au niveau fédéral, notamment avec un projet de loi

soumis actuellement à consultation. Un des aspects essentiels de cette loi, c'est de donner aux victimes un accès aisé et gratuit aux archives et à leur dossier.

Il faut savoir que ces dossiers sont souvent éparpillés dans différents actes administratifs et procès-verbaux, donc l'accès est parfois compliqué. Je répète, un des aspects de cette loi est d'avoir un accès aisé et gratuit à son dossier. Sauf erreur de ma part, l'application de ces mesures de détention administrative était du ressort des communes, d'où ma question. Comment la Ville de Lausanne se prépare-t-elle à l'application de cette future loi pour permettre aux victimes d'internement administratif d'avoir un accès aisé et gratuit à leur dossier ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique : – Effectivement, il existe un avant-projet sur la réhabilitation des personnes victimes d'un internement administratif. Cette loi va ouvrir la voie à différentes recherches historiques, qui pourront être menées dans le cadre du Fonds national suisse de la recherche scientifique.

Dans le Canton de Vaud, ces pratiques ont été légalisées en 1941 par le Grand Conseil. Elles ont été abolies suite à une motion de M^{me} Catherine Ménétrety présentée en 1971 au Grand Conseil vaudois. D'après les premières recherches menées par la Ville, environ 260 dossiers ont été ouverts entre 1939 et fin 1971 dans le Canton de Vaud, essentiellement concernant des prostituées et des mineurs, puisqu'il s'agissait à l'époque de faire leur « rééducation » ; c'était bien le sens de ces dispositions légales. J'ai demandé aux Archives de Lausanne de vérifier si nous disposons de dossiers nominatifs, notamment administratifs ; il s'avère qu'on n'en a aucun. Il y a au plus quelques correspondances antérieures aux années soixante qui seront, bien entendu, mises à disposition des chercheurs du Fonds national suisse de la recherche scientifique, mais nous n'avons pas de dossier nominatif. Nous n'avons pas de préparation particulière à faire, si ce n'est évidemment une collaboration liée à l'entrée en matière de cette loi.

La présidente : – Je suspends la séance pour dix minutes. En effet, les micros ne fonctionnent pas et il faut redémarrer le système.

La séance est suspendue pendant dix minutes.

La présidente : – Mesdames et messieurs, le problème technique n'est pas résolu. Il n'y a donc pas de son direct à la télévision ; par contre, le reste fonctionne, donc cela ne change rien pour vous. On va mettre un micro d'ambiance. Cela signifie qu'il faut que vous soyez silencieux, car tout s'enregistre directement sur ce micro d'ambiance.

Métamorphose
Stade olympique de la Pontaise
Assainissement, réfection, amélioration et remplacement d'équipements
Demande de crédit d'ouvrage

Préavis N° 2013/1 du 17 janvier 2013

Sports, intégration et protection de la population, Travaux

Voir Bulletin du Conseil communal de Lausanne du 16 avril 2013.

Discussion – Reprise

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Suite à la demande de report du vote que j'ai déposée au nom du groupe PLR il y a deux semaines, nous avons transmis un certain nombre de questions à M. le conseiller municipal en charge des Sports. Je me permets de les résumer brièvement pour que vous compreniez à la fois nos préoccupations et nos engagements politiques par rapport à notre prise de position de ce soir.

En préambule, nous réaffirmons nos préoccupations par rapport à cet objet. Les dépenses prévues au stade de la Pontaise doivent être évaluées en tenant compte des projets annoncés, des montants financiers prévus et, surtout, du calendrier de réalisation ; c'est ce qui nous importe le plus. C'est dans l'intérêt des clubs sportifs et des manifestations phares bien connues de Lausanne que nous attendons les différents engagements de ce soir. Evidemment, nous ne sommes pas les seuls à défendre ces intérêts, j'en conviens volontiers. Nous craignons, comme c'est parfois le cas dans cette ville, dans ce canton et dans ce pays, que le provisoire dure et que les travaux présentés actuellement en urgence soient suivis d'autres rafistolages repoussant les constructions souhaitées par tous les principaux acteurs du dossier.

Pour rappel, et pour mesurer l'ampleur des sujets que nous traitons, il ne s'agira pas uniquement des millions votés ce soir, mais d'une partie déterminante du projet Métamorphose. Selon les derniers chiffres disponibles, les équipements sportifs représentent 301 millions et 44 % du programme financier de Métamorphose. Malgré la demande des commissaires PLR au sein de la commission, celle-ci n'a pas jugé nécessaire d'attendre l'information publique sur les modèles sportifs de Métamorphose. Dès lors, nous posons six questions au conseiller municipal en charge de ce dossier.

Alors que le public a été informé le 27 mars 2013 du redéploiement de Métamorphose, dans quel délai le préavis relatif aux conditions-cadres financières des infrastructures sportives sera-t-il transmis au Conseil communal ?

La communication publique précitée mentionne, s'agissant du stade de football, une capacité de 10 000 à 12 000 places. Quelle sera la capacité précise du stade par rapport à d'autres stades comparables ? Quels sont les motifs de cette incertitude ?

Le stade de football prévu pourra-t-il accueillir un match officiel de l'équipe nationale ? Sinon, quels en sont les motifs, respectivement quels investissements supplémentaires seraient nécessaires pour permettre ce type de rencontre dans la 4^e ville suisse ? Qu'en serait-il d'éventuels matchs de Ligue des champions ou de Coupe de l'UEFA ?

A l'exemple de Neuchâtel ou de Lucerne, afin de diminuer la charge pour les finances publiques, peut-on prévoir un partenariat public-privé pour la construction du stade ou d'autres infrastructures sportives, par exemple, avec une coopérative du commerce de détail ou un EMS ?

Quel est le calendrier sur lequel la Municipalité peut s'engager pour la destruction du stade de la Pontaise et la rénovation des trois projets majeurs que sont le stade de football à l'anglaise, le stade d'athlétisme à 9 pistes et doté d'une capacité adaptée à l'organisation d'Athletissima dans son rayonnement actuel, et le complexe piscine/patinoire prenant en compte l'accession du LHC à l'élite ?

A quelles dates les préavis spécifiques seront-ils rendus publics ?

M^{me} Natacha Litzistorf Spina (Les Verts) : – Je déclare mes intérêts : je ne joue pas au foot et je ne fais pas d'athlétisme – quoiqu'on a la chance de jouer au foot une fois par année grâce au Service des sports, qui nous invite à son tournoi interservices. Blague mise à part, une large majorité des Verts soutiendra le préavis concernant les mesures d'assainissement, de réfection, d'amélioration et de remplacement d'équipements du stade de la Pontaise. Toutefois, j'annonce deux bémols : le chauffage de la pelouse, refusé à l'unanimité par les Verts pour des raisons écologiques évidentes, et la couverture du bloc 4 – Roland Ostermann déposera un amendement tout à l'heure – sera également refusée par une large majorité des Verts, car elle est jugée superficielle.

Les raisons évidentes de notre soutien sont plurielles. Premièrement, à l'heure où nous devons faire des économies, 5 millions ne paraissent pas cher ; mais – et il y a un grand « mais » – il faut se rappeler que, depuis son inauguration en 1954, le stade de la Pontaise a fait l'objet de quelques rénovations. Néanmoins, depuis de nombreuses années, divers travaux projetés ont été différés, voire même stoppés. Aujourd'hui, nous sommes d'avis que les mesures proposées doivent être réalisées, mises à part celles que j'ai évoquées au départ. Nous avons trop attendu et maintenant il faut prendre les mesures minimales – car c'est bien de cela qu'il s'agit ce soir – en termes de sécurité, de remplacement d'installations et d'accueil, afin de permettre l'utilisation du stade jusqu'à la construction de l'infrastructure future prévue par Métamorphose. A ce titre, je me permets de rappeler qu'indépendamment des options prises, nous aurions de toute façon dû affronter cette période de transition, où allaient se poser les questions qui sont à l'ordre du jour ce soir. Ce soir, comme l'autre soir d'ailleurs, j'ai toujours du mal à comprendre – et je ne suis sûrement pas la seule – les manœuvres un peu dilatoires du PLR, qui nous conduisent à rediscuter du fond de l'objet.

On a eu quelques explications de M. Pierre-Antoine Hildbrand et je ne suis pas convaincue. Je pense que l'objectif n'est pas non plus de rouvrir le débat sur l'ensemble de Métamorphose. Même si je ne souhaite pas mettre de l'huile sur le feu, je me permets d'ouvrir une parenthèse ; cet épisode concernant Lausanne-Sport nous montre bien à quel point le risque est réel et grand de perdre cette licence pour des raisons qui sont, finalement, minimes, notamment cette non-conformité de la forme des comptes, et que ce n'était ni une entourloupe, ni une menace, ni un chantage de la Municipalité, mais juste une réalité – vous pouvez secouer la tête, monsieur Pierre-Antoine Hildbrand, mais c'est la réalité. Votre positionnement de ce soir le prouve par rapport à votre changement d'avis, que nous accueillons avec bienveillance. Ces derniers temps, on entend dire que le Lausanne-Sport ne fait pas de résultats mirobolants lors des matchs. C'est une vision un peu courte et mesquine par rapport à ce qu'on discute ce soir et c'est une vision éculée d'imaginer ainsi le positionnement du sport dans notre ville ; cela manque de vision politique.

Deuxièmement, vous savez bien que les Verts n'aiment pas trop les gouvernances floues, voire opaques, qui viennent d'ailleurs et qui s'imposent sans contrôle ou sans maîtrise démocratique. En regardant ce préavis, on avait comme première impression qu'on devait répondre à des exigences venant d'entités supérieures, soit des fédérations sportives. Il est vrai que c'est un peu agaçant de se voir imposer des règles et de subir des pressions qu'on n'arrive pas à maîtriser. Mais, là encore, nous proposons de faire le pas, de dépasser cet agacement, même s'il nous paraît légitime, pour voir ce que veut dire une réflexion plus large sur l'utilisation de ce stade de la Pontaise et la place du sport dans notre ville et dans notre vie. Nous avons eu la chance de rencontrer les acteurs qui font Athletissima et le Lausanne-Sport lors de la séance de commission ; et qu'avons-nous découvert à cette occasion ? Le président du Lausanne-Sport et le directeur d'Athletissima, qui sont des acteurs locaux qui aiment leur ville et qui sont passionnés, qui font vivre et vibrer les Lausannoises et les Lausannois. Nous avons aussi vu un municipal et le Service des sports, qui travaillent avec compétence et passion pour que Lausanne porte haut et loin son statut

de Capitale olympique. Et qu'on se le dise : le préavis que nous avons sous les yeux est déjà le résultat de négociations menées par notre municipal, notre syndic et le Service des sports qui, comme nous l'avons senti en commission, ne s'en laissent pas conter, si vous me passez l'expression.

Nous avons aussi envie de dépasser notre agacement et de voter ce préavis, car, en y regardant de plus près, nous nous rendons compte que ces mesures ne serviront pas que les intérêts de ces deux entités – Athletissima et Lausanne-Sport –, mais qu'elles profiteront à d'autres, comme le Lausanne-Sports Athlétisme et les écoles qui font exister de fort belle manière le stade de la Pontaise au quotidien. Par ailleurs, il est bon de rappeler qu'Athletissima n'est pas un show d'un soir. Pour aller avec la manifestation, un relais de mini-stars est mis en place le dimanche précédent au Musée olympique. Une centaine d'équipes se mesurent dans un relais parents-enfants, et les enfants des équipes gagnantes vont remettre un prix le soir d'Athletissima. Ou encore, le mardi précédent est organisé à la Pontaise un entraînement, où environ 600 jeunes rencontrent des dizaines d'athlètes et de sportifs. Le soir du meeting, les enfants jusqu'à 16 ans ne paient pas d'entrée pour les places dans les virages et, pour les plus de 25 ans, le coût du billet est de 20 francs. Cela veut dire que, pour une famille de 2 adultes et de 2 enfants, cela coûte 40 francs d'assister à ce spectacle. Même si 40 francs n'est pas une somme négligeable pour certains ménages, on ne peut pas quand même qualifier cette manifestation d'élitiste.

A ce stade de l'argumentation, je me permets de mettre en lumière un point pour lequel je ne suis pas tout à fait en phase avec mon parti – cela arrive dans les meilleures familles –, celui de la couverture du bloc 4, qui est en lien direct avec Athletissima. Je voterai pour la couverture du bloc 4. Je suis consciente que le coût de cette couverture est élevé pour certains, et c'est le cas aussi chez les Verts ; en plus, c'est laid et cela mine le paysage. Peut-être que si l'on arrive à faire vernir ces toits, cela pourrait mieux passer – c'est une boutade, bien entendu. La majorité des Verts est contre la couverture du bloc 4. Mais, ce que je comprends d'après ce qui nous a été exposé, c'est que l'existence de cette belle manifestation est aussi très dépendante de la médiatisation ; pour l'instant, il n'y a pas assez de places pour les journalistes et la situation n'est pas du tout adéquate pour la mise en place de matériel spécifique à la diffusion, puisque ce n'est pas couvert. Je ne sais pas si vous avez vu de plus près les conditions de travail des journalistes ; nous sommes ici plusieurs à être intéressés par les conditions de travail. Elles pourraient être nettement améliorées, comme celles d'ailleurs de nos journalistes du Conseil communal, mais c'est une autre histoire. Un autre point important, c'est d'assurer une diversité maximale des médias, car aujourd'hui, faute de place, tout le monde ne peut pas venir ; nous sommes ici plusieurs à plaider régulièrement pour la diversité de la presse dans tous les domaines. Cette couverture pourrait également servir à d'autres manifestations mais, encore une fois, ce point de vue n'engage que moi, et non mon parti.

Dernier point qui me tient à cœur, qui est vraisemblablement partagé par une bonne partie des Verts, est de réfléchir à ce projet dans une perspective plus large, en lien avec l'avenir et le positionnement de notre ville. Depuis deux ans, j'ai l'honneur d'être vice-présidente du Conseil communal et j'ai la chance de participer à de nombreuses manifestations. J'ai ainsi découvert le monde sportif local, ses bienfaits en termes de lien social, d'intégration, de dynamique économique, et son état d'esprit créateur de valeurs comme la solidarité et l'envie d'entreprendre des projets communs avec enthousiasme et détermination. Ce sont des valeurs essentielles pour faire LA ville durable. Et en tant que Verts, nous devons insuffler des réflexions environnementales qui viendront compléter une vision durable du sport. En tant que politicienne, je choisis d'investir dans le sport, parce que le retour sur investissement se fera en termes social, environnemental et économique, non pas pour une minorité, mais pour chaque Lausannoise et chaque Lausannois, de même que pour l'ensemble de la société.

M. Alain Hubler (La Gauche) : – Je serai plus bref et moins dithyrambique que ma préopinante. Elle ne voulait pas ajouter de l’huile sur le feu, mais je le ferai sans aucune vergogne.

J’ai bien écouté les questions du PLR. Elles n’ont strictement rien à voir avec le préavis qui nous intéresse aujourd’hui. Il y a quinze jours, j’avais osé affirmer qu’ils faisaient de l’antijeu ; je constate qu’ils le confirment aujourd’hui. Monsieur Hildbrand, lorsque, à la maison, vous avez une conduite qui fuit, est-ce que vous attendez de déménager pour la boucher ? La réponse est non, car sans cela vous seriez inondé, vous auriez les pieds dans l’eau et vous le vivriez très mal. C’est ce qui se passe avec le stade de la Pontaise, qui n’a pas été entretenu depuis un certain temps, car on espérait un nouveau stade rapidement. Ma foi, le stade traîne et il est temps de rebletser – pour parler bien vaudois – la Pontaise pour les cinq années passées et les cinq années à venir.

Vos questions n’apportent strictement rien au débat et nous venons de perdre quinze jours. Cela n’aura probablement pas de conséquence sur la licence – c’est ce que je souhaite en tout cas. Par contre, cela pourrait avoir des conséquences sur votre avenir politique – ce qui est finalement une bonne chose.

M^{me} Litzistorf a parlé d’agacement tout à l’heure. Le groupe La Gauche est aussi un peu agacé par rapport aux changements de cap municipaux ; on pourrait se croire dans une course de voile : la Municipalité tire des bords et on espère qu’elle finira par arriver à bon port. Ce qu’il y a de sûr, c’est que le résultat du vote sur l’initiative des deux stades et la campagne municipale ne sont plus à la hauteur de ce qui avait été promis à l’époque, et le projet actuel a beaucoup changé. C’est peut-être pour cela que certains membres de mon groupe s’abstiendront sur les conclusions de ce préavis. Par contre, le groupe La Gauche a le sens des responsabilités, il est pragmatique et il a le sens des proportions : 5 millions, c’est la subvention annuelle de l’Opéra de Lausanne, sauf erreur ; c’est ce qui est demandé pour rénover la Pontaise et c’est pour une dizaine d’années. C’est raisonnable pour une infrastructure de cette taille et de cette ampleur. On peut donner à la culture, mais on peut aussi donner au sport.

Comme l’a rappelé M^{me} Litzistorf, le stade de la Pontaise n’est pas un stade fermé ; au contraire, il est très ouvert ; on peut aller trotter dessus pour s’entraîner, si on en a l’envie. Concernant le chauffage de la pelouse, on n’en parle plus, puisqu’il a été supprimé pendant le débat en commission, sur proposition de notre groupe d’ailleurs ; donc on l’oublie. C’est une bonne chose, parce que ces chauffages sont écologiquement irresponsables et d’une efficacité discutable. Concernant la couverture, qui est superficielle – une couverture est souvent superficielle, parce que si on la met dessous, elle ne vaut plus grand-chose (*Rires de l’assemblée.*) –, elle est peut-être superflue. C’est une façon de voir les choses que je ne partage pas parce que, sous cette couverture, il y aura des journalistes, qui sont des travailleurs, comme beaucoup de gens parmi nous ; ces gens ont le droit de travailler à l’abri des intempéries, même s’il fait en général relativement beau lorsqu’il y a Athletissima ; mais ce n’est pas toujours le cas.

Concernant le stade de la Pontaise lui-même, je pense que M. Hildbrand n’est jamais allé le voir de près. Il est vraiment dans un état lamentable. On ne nous propose pas une rénovation comme on a connu il y a quelques années avec des loges VIP luxueuses ; c’est un minimum. Il n’y a strictement rien de luxueux dans ce qui est prévu. Et c’est aussi valable pour les Verts, qui aimeraient éventuellement rogner de-ci de-là.

En résumé, une partie du groupe La Gauche s’abstiendra pour des raisons de mauvaise humeur par rapport à la politique municipale, et une autre partie du groupe soutiendra le projet, parce qu’on le trouve équilibré, minimaliste, économique et frappé du sceau du bon sens. On espère que l’ensemble des infrastructures de Métamorphose sera du même tonneau.

M. Fabrice Ghelfi (Soc.) : – Je déclare mes intérêts : je suis abonné au Lausanne-Sport, et quelqu’un de très proche de moi fait ses classes de footballeur junior du Lausanne-Sport.

Le groupe socialiste demande au Conseil de soutenir les conclusions telles qu'elles ont été votées en commission. Tout le monde le sait, la Pontaise accueille une manifestation par année, Athletissima, plus environ 18 à 20 matchs de foot de niveau national. Cela représente pas moins de 100 000 personnes par année, sans compter d'autres manifestations d'amplitude plus régionale, qui sont populaires, soit du foot ou de l'athlétisme notamment ; je relève aussi les mouvements juniors de foot et d'athlétisme qui regroupent de nombreux sportifs et athlètes. Tous les soirs de semaine, ces jeunes foulent les pelouses ou la piste de la Pontaise, avec un usage de ces équipements en sus par les écoles durant la semaine. Autrement dit, ces équipements sont très utiles pour les collectivités lausannoises ; c'est un des éléments majeurs de l'analyse qui nous conduit à adopter ces conclusions.

Cet investissement permet de compenser des sous-investissements pour des choses qui auraient dû être refaites les années précédentes. On n'a qu'à penser aux buvettes ou aux toilettes, pour ceux qui fréquentent le stade – il suffit d'y aller une fois pour s'en rendre compte. On n'a pas l'impression d'être en Suisse quand on les fréquente. Il faut des mises aux normes liées à l'éclairage, des adaptations techniques liées à la piste, une réponse à des exigences d'instances supérieures – je pense au foot et aux règles pour la pratique de l'athlétisme. Ce sont autant de contraintes dont il faut tenir compte en tant qu' élu politique local. Pour le groupe socialiste, il s'agit de pondérer un investissement important avec la volonté de rendre toujours possible l'organisation de manifestations qui concernent plus de 100 000 personnes par année. Par ailleurs, cet équipement est appelé à durer de nombreuses années – huit à dix –, pour un investissement minimal. Si on fait un rapide calcul, les quelque 5 millions, amortis sur dix ans, ou même huit ans, reviennent à peu près à moins de 5 francs par usager par année. Si on fait le même calcul pour d'autres instances lausannoises à vocation populaire, on a ici à peu près 10 fois à 20 fois moins.

Le seul élément qui peut faire débat une fois qu'on a réglé la question du chauffage des pattes d'oiseaux qui viennent s'amuser sur le stade durant la mauvaise saison, c'est la fameuse couverture du bloc 4. Le groupe socialiste ne soutiendra pas l'amendement. Les raisons sont assez simples : Athletissima appartient à un cadre sportif ; la Lyon League, qui est le sommet mondial d'athlétisme, en échange de cette notoriété pose quelques conditions qui permettent d'accueillir des meetings suivis par des millions de personnes par petit écran interposé. On a donc une manifestation qui arrive, bon an, mal an, dans 52 pays par le petit écran et qui rapporte finalement plus à la Ville qu'elle ne lui coûte. L'appartenance à cette élite génère des nuitées et des recettes d'ordre touristique, mais aussi une audience médiatique qu'aucune campagne de publicité, que nous payerions nous-mêmes, ne pourrait atteindre. J'ai simplement fait le calcul : si on prenait une page de publicité par année dans un journal national de ces 52 pays, on en aurait à peu près pour 1 million ; cela représente à peu près l'équivalent de l'investissement sur cinq ans. Et je ne parle pas de diffuser un spot de 30 secondes dans les télévisions nationales de ces pays, ce qui coûterait probablement le double, voire le triple de ce montant. Avec cet investissement, qui durera une dizaine d'années, cela nous permet de nous maintenir dans l'élite mondiale et on apparaît, bon an, mal an, environ deux heures en moyenne dans les chaînes télévisées de ces 52 pays. Ce simple rapport permet de se convaincre de la notoriété que Lausanne peut obtenir ou conserver grâce à cet investissement.

Dès lors, on a tout intérêt à adapter la Pontaise aux requêtes de cette ligue mondiale, indépendamment de ce qu'on pense et de ce que peuvent penser des gens qui fréquentent cette élite, d'autant plus que les 120 journalistes qui viendront chaque année utiliser cet équipement représentent autant d'émissaires qui pourront dire tout le bien qu'ils pensent de notre ville à travers la planète.

Pour conclure, quelques éléments : c'est vrai que, si on regarde le communiqué de presse de la Swiss Football League, on se rend compte que, pour la première fois cette année, les exigences concerneront aussi les infrastructures ; vu la décision qu'on a prise il y a quinze jours, on a échappé à une situation grave. Heureusement, la Swiss Football League

n'exigeait pas un crédit voté ou des mandats donnés à des entreprises et que le vote du Conseil de ce soir suffira certainement. Le préavis proposé par la Municipalité prévoit les équipements que la Swiss Football League exige en termes de sécurité, notamment pour les spectateurs. On a frisé de manquer le coche ; donc, ce soir, il conviendrait de le rattraper pour faire en sorte que ce stade continue à obtenir les dérogations qu'il a déjà obtenues pour la pérennité de ce club – en super ligue, j'espère.

S'agissant de l'équipe suisse, il ne faut pas rêver : pour obtenir un match qualificatif au niveau international, ce ne sont pas 12 000 spectateurs qu'il faudra, mais beaucoup plus, avec des normes beaucoup plus importantes. Je ne pense pas que la Suisse puisse « s'offrir » cinq ou sept stades qui seraient en concurrence pour accueillir l'un des trois ou quatre matchs officiels annuels que l'équipe suisse fait dans ce pays. Dans un tel cas, l'investissement serait totalement non rentable. Par contre, des matchs amicaux restent possibles. Il y a aussi plein d'équipes nationales de niveau inférieur – équipe 21, équipes féminines ou autres – qui pourront utiliser cet équipement pour des matchs tout aussi intéressants que ceux de notre élite nationale. En conclusion, le groupe socialiste votera les conclusions telles que votées par la commission.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Le groupe UDC soutiendra sans grand enthousiasme la demande de crédit qui nous est présentée. En effet, il nous semble que de vouloir jouer les prolongations avec des organismes tels que la Swiss Football League ou Athletissima est un jeu dangereux. Nous ne sommes pas issus de la cuisse de Jupiter et nous n'avons pas des organismes aussi prestigieux chez nous de droit divin – je pourrais ajouter à cette liste le CIO ou le Ballet Béjart ; si nous voulons les maintenir, nous devons démontrer qu'ils ont de bonnes raisons de rester chez nous. C'est la raison pour laquelle nous leur devons un certain nombre d'égards et il nous apparaît que vouloir jouer chaque fois les prolongations c'est un manque singulier d'égards.

A propos des VIP dont a parlé notre collègue Hubler, je croyais qu'on ne parlait plus de cette histoire depuis quinze ans. Le projet de 2003, qui nous était présenté à l'époque, coûtait 24 millions, dont à peu près la moitié n'était pas à sortir de la bourse communale, mais nous était avancée par des sponsors et des organismes cantonaux ou nationaux. Cela avait été refusé au terme d'une discussion homérique de deux heures, entre autres pour cette histoire de VIP. Je me souviens d'un conseiller communal, devenu par la suite municipal, et qui, hélas pour lui, n'a pas fait carrière, qui parlait des VIP qui mangeraient de la nourriture de premier choix préparée par le traiteur – que je ne citerai pas, mais qui était dans la salle –, et le petit peuple qui, au rez-de-chaussée, au froid et sous la pluie, mangerait des saucisses de Francfort. C'est avec des arguments de ce niveau qu'on a torpillé un projet qui était sacrément porteur. Aujourd'hui, cette histoire des VIP est terminée.

Nous voterons sans enthousiasme, parce que ce n'est pas du pérenne. Ne nous illusionnons pas, ce ne sera pas cinq ans, parce qu'au rythme où on est obligé de modifier et de restructurer tout ce qui tourne autour de Métamorphose, si cela dure cinq ans, ce sera miraculeux. Mais nous ne sommes pas à Lausanne sur l'eau. Je pense que ce sera pour dix ans, si tout va bien, mais en tout cas pas pour l'éternité. Nous accepterons donc ce crédit, comme je l'ai dit, sans enthousiasme, mais, quand on pèse sur un bouton de vote, on le fait sans état d'âme.

M. Nicolas Gillard (PLR) : – Sans vouloir polémiquer et sans faire d'attaques personnelles – auxquelles M. Hubler nous a habitués et qui probablement n'émeuvent plus que lui dans ce Conseil communal –, j'ai relevé dans son discours quelque chose de très intéressant : il nous dit que le projet Métamorphose a changé, qu'il n'est plus ce qu'il était lors de la votation populaire ; c'est la raison pour laquelle des membres de notre parti s'abstiendront. Après avoir fait un dithyrambe de près de trois minutes sur l'incongruité des questions que nous posons, c'est-à-dire sur les modifications du projet Métamorphose, sur la durabilité des travaux prévus à la Pontaise, sur le point de savoir si, effectivement,

nos questions étaient opportunes, je constate que M. Hubler se contredit, comme d'habitude.

Dans son intervention, M. Chollet indique que l'importance et la durée de ces travaux doit être prise en compte. Ne nous leurrions pas, nous dit-il, il ne s'agit que de provisoire qui dure. Je tiens à préciser que les questions posées par le groupe PLR ont précisément trait à l'avenir de ces travaux, à leur durabilité, pour savoir exactement combien de temps les deux grandes manifestations dont nous avons parlé devront tenir dans le stade de la Pontaise. Pouvons-nous nous attendre, peut-être dans dix ans, à un préavis 3, 4 ou 5 qui nous demandera de nouveaux travaux ? Il s'agit des demandes principales de notre groupe et elles sont absolument légitimes. Les interventions de MM. Hubler et Chollet nous le démontrent. Ce soir, tous les groupes conservent cette préoccupation.

M. Marc Vuilleumier, municipal, Sports, intégration et protection de la population : –

Le débat montre que ce préavis est important. Je l'ai dit en commission, je l'ai dit au Conseil communal il y a quinze jours et je le répète aujourd'hui : certains travaux sont indispensables – je pense que tout le monde l'a compris aujourd'hui. Ils sont indispensables pour que le Lausanne-Sport ait sa licence, car il n'y a pas de licence sans stade compatible, et pour que la Pontaise puisse continuer à accueillir Athletissima, ceci dans l'attente de nouvelles infrastructures.

En ce qui concerne plus précisément les infrastructures, deux conditions doivent être respectées : la Swiss Football League (SFL) doit être convaincue qu'un projet de nouveau stade est véritablement qualifié suite à l'abandon du projet des Prés-de-Vidy. Les documents, notamment une modification du PPA du stade pour examen préalable auprès du Canton, lui sont parvenus dans les temps. La SFL les a examinés, les a validés et les a jugés satisfaisants. La deuxième condition, c'est l'engagement de la Ville à effectuer certains travaux à la Pontaise, notamment dans le domaine de la sécurité, et certains aménagements de l'éclairage.

Le report du vote aurait pu avoir des conséquences catastrophiques – et je pèse mes mots – pour le club et pour le sport dans cette ville, parce que la commission d'octroi des licences s'est réunie la semaine passée et que nous n'avons pas pu, comme nous nous y étions engagés, lui envoyer une lettre de l'engagement et de la décision du Conseil communal pour réaliser ces travaux. Dans la hâte, il a fallu que le Lausanne-Sport et la Municipalité écrivent un courrier. Il a fallu plusieurs contacts à divers niveaux pour expliquer cette position, dans un climat d'incompréhension et de mécontentement. Mais ces démarches ont permis – vous l'avez lu hier dans la presse – à la Pontaise de continuer à bénéficier d'une autorisation exceptionnelle, comme le dit la SFL, à condition que, pour la saison 2013-2014 les travaux de sécurité soient faits, notamment les tourniquets, au 30 juin 2013.

Pour obtenir sa licence, Lausanne doit aussi répondre à un certain nombre de questions financières ; c'est une formalité. Je rappelle que ces travaux ne rendent pas la Pontaise conforme au standard d'un nouveau stade, mais lui permettent de bénéficier de l'autorisation exceptionnelle, car un nouveau stade est prévu.

Les travaux proposés se divisent en quatre groupes. Le premier concerne les travaux qui sont indispensables pour que le Lausanne-Sport et Athletissima puissent continuer à accueillir des manifestations : c'est la sécurité, l'éclairage et la piste d'athlétisme. Le deuxième groupe concerne des travaux impératifs pour sauvegarder l'intégrité du bâtiment et la sécurité des utilisateurs : c'est le béton, l'étanchéité, les sanitaires et l'éclairage de l'enceinte, par exemple. Le troisième groupe concerne les travaux qui sont à la frontière entre les normes et le confort des utilisateurs : c'est l'abri pour les joueurs, la couverture des journalistes, la sonorisation, mais aussi des travaux qui ont été demandés par les organisateurs, dont beaucoup ont été éliminés, notamment les buvettes, la piste d'échauffement, la zone d'accueil et les écrans. Ces travaux forment un tout qui a été négocié avec les organisateurs, les associations et les fédérations.

Les organisateurs ont une politique réaliste, ils montrent leurs comptes et leurs budgets ; nous leur faisons confiance. Si la Municipalité ne se bat pas pour réintégrer le chauffage, elle vous demande par contre, comme l'a fait la commission, de ne pas accepter d'autres amendements par respect pour les organisateurs, mais aussi par souci de continuer à pouvoir accueillir ces manifestations dans de bonnes conditions.

M. Hildbrand m'a fait parvenir un certain nombre de questions sur Métamorphose en général, et je l'en remercie. C'est volontiers que je lui réponds. Un préavis sera proposé au Conseil communal d'ici le mois de juin. C'est un préavis important, qui comprendra des demandes de crédits d'étude pour le centre de football de la Tuilière, un crédit pour l'organisation du concours d'investisseurs de la Tuilière, des crédits d'étude pour 11 objets divers – des écoles, des locaux d'entretien et d'aménagement, des aménagements routiers, etc. –, un crédit d'étude pour le stade de Coubertin, un crédit d'étude pour le déplacement de la route de Romanel, mais qui proposera aussi un cadre financier et un calendrier. Dans sa conférence de presse à fin mars, la Municipalité a prononcé une fourchette de 10 000 à 12 000 places. Pourquoi cette fourchette ? Simplement parce que le projet tiendra compte des capacités financières de la Ville et des financements qu'il sera possible de trouver pour cette infrastructure. Mais le souhait est de se rapprocher le plus possible, voire d'atteindre les 12 000 places.

Pour répondre à M. Hildbrand sur les divers stades suisses, Saint-Gall a une capacité de 19 000 places, Lucerne de 17 000, Neuchâtel 12 000, Thun 10 000, Aarau 10 000. Est-ce que l'équipe suisse pourra jouer un match officiel sur ce stade ? Aujourd'hui, en Suisse, il y a trois stades de grande capacité, soit de plus de 30 000 places, à Bâle, à Berne et à Genève. Le stade de Lausanne pourra, selon les normes, accueillir les matches de l'équipe nationale mais, bien sûr, cela ne pourra pas être des matches de grande importance, notamment au niveau des qualifications en coupe d'Europe ou autres ; cela pourra être des matches amicaux ou de moindre importance dans une compétition, mais oui, ce sera possible. Est-ce que le Lausanne-Sport pourra jouer en coupe UEFA ? Oui, il le pourra, en tout cas le premier tour. Est-ce que le Lausanne-Sport pourra jouer en Ligue des champions ? On peut rêver ! Ce sera possible en tout cas les premiers tours ; pour les tours suivants, il y a un problème d'éclairage ; les études ne sont pas encore terminées, mais il faudra avoir des Lux fixes suffisants dans un système modulable, ou bien étudier un appoint d'énergie. Mais le jour où nous aurons une demi-finale Lausanne-Sport - Real Madrid ou Bayern Munich, l'organisateur se demandera sérieusement où aura lieu cette confrontation.

Au niveau du financement, oui, monsieur Hildbrand, il est prévu un partenariat public-privé pour cet équipement ; d'ailleurs, on trouve aujourd'hui une étude économique pour déterminer quelles pourraient être les activités économiques les plus intéressantes à placer à côté du stade de la Tuilière. Le concours d'investisseurs va aussi donner quelques informations à ce sujet, avec plusieurs variantes.

Au niveau du calendrier, en ce qui concerne le stade de football de la Tuilière, un crédit d'étude sera demandé en 2013, un concours sera organisé en 2013-2014, un PPA, soit un projet définitif, sera proposé en 2015, une demande de crédit d'ouvrage et un permis de construire seront demandés en 2016. Nous espérons le début des travaux en 2017, avec deux ans et demi pour construire le stade ; ce sera donc pour 2019. Pour Coubertin, il y aura une demande d'un crédit d'étude en 2015, un concours en 2016-2017, un projet de crédit d'ouvrage en 2018, le début du chantier en 2019-2020 – ceci doit bien sûr être affiné par rapport au plan des investissements.

En ce qui concerne la piscine, nous l'avons toujours dit, c'est un projet régional. Aujourd'hui, deux groupes se réunissent régulièrement, un présidé par le président de Lausanne Région, avec notamment les communes de Lausanne, Prilly et Renens, pour discuter d'un financement régional et du fonctionnement de cette piscine. Un autre groupe, avec deux sous-groupes, réfléchit à la faisabilité technique institutionnelle et au mode de

gestion d'un tel équipement, vu qu'il y aura encore la patinoire dedans. Un rapport devrait être déposé devant la Municipalité d'ici le mois de septembre.

Quant au préavis, celui pour le stade de football est prévu en 2016 et pour l'athlétisme en 2018. Entre-temps, il y aura probablement plusieurs dizaines de préavis proposés au Conseil communal sur le sujet. On n'est probablement pas loin de 50 préavis pour le projet Métamorphose, qui occuperont ce Conseil dans les années qui viennent. Quant à l'amendement sur la couverture, j'interviendrai lorsqu'il sera déposé.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Au nom du groupe PLR, je remercie le municipal en charge des sports pour la réponse de la Municipalité aux différentes questions posées s'agissant du calendrier. Dès lors, je constate que deux groupes, le groupe socialiste et le groupe PLR, soutiendront le préavis tel qu'il ressort des travaux de la commission, ce qui met un bémol aux quelques remarques d'autres conseillers communaux.

M. Jean-Luc Laurent (UDC), rapporteur : – L'amendement portant sur la suppression du chauffage de la pelouse modifie les conclusions 1 et 2 du préavis 2013/1 de la manière suivante :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 5,175 millions de francs, destiné à financer divers travaux d'assainissement, de réfection, d'amélioration et de remplacement d'équipements du Stade olympique de la Pontaise ;
2. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 1 à raison de 517 500 francs, par le budget de la Direction des sports, de l'intégration et de la protection de la population, Service des sports, rubrique 2101.331.

Cet amendement a été voté à l'unanimité de la commission.

M. Roland Ostermann (Les Verts) : – Comme annoncé, je vous présente un amendement qui a fait l'objet d'une discussion en commission, et qui l'a littéralement partagée. A ce titre, il mérite d'être réexaminé maintenant. Il s'agit de la couverture du bloc 4, qui est destinée à fournir un nouvel emplacement à la presse présente à Athletissima. Ses représentants ne travailleraient plus à l'extrémité de la tribune sud, mais un peu plus loin, au début du virage, « afin qu'ils puissent avoir une meilleure vue, non seulement sur la ligne d'arrivée des courses, mais aussi sur leur départ. »

Ce n'est pas gratuit : le coût est de 700 000 francs, mais le gain pour les journalistes paraît mince. Ils sont actuellement placés idéalement dans l'axe de la ligne d'arrivée. Quant aux départs des courses qui leur demandent de se pencher pour les voir, il ne s'agit que de ceux du 100 mètres plat, et des 100 et 110 mètres haies. Alors, dépenser 700 000 francs pour remédier une fois l'an à ce léger inconvénient paraît beaucoup.

Cela dit, je réponds à quelques arguments évoqués tout à l'heure par anticipation. Tout d'abord, je demande à M. Chollet, qui craint que si on ne satisfait pas tous les désirs des fédérations, elles risquent de quitter notre territoire accueillant, s'il pense vraiment que la Swiss Football League prendra ses quartiers à Londres. Elle doit avoir un enracinement suisse, quelle que soit la langue dont elle se prévaut. M. Ghelfi a très justement indiqué qu'il y a un grand intérêt à conserver toutes ces manifestations à Lausanne – je partage cet avis –, et qu'il y a en particulier un intérêt à ce que la presse en parle ; mais renoncer à la couverture du bloc 4 ne remet pas en cause la participation de la presse à Athletissima.

Enfin, je vous invite à une séance de groupe – je m'adresse à M^{me} Litzistorf, qui dit qu'on ne peut pas équiper le bloc 4 pour la presse parce qu'il n'est pas couvert. Actuellement, la presse est à couvert, puisqu'elle est dans la tribune sud. M^{me} Litzistorf dit qu'il n'y a pas assez de place. Allez savoir pourquoi, lors du meeting de 2010, j'ai pris une photo de la tribune de presse. Ce n'était pas à un moment creux, c'était à 20 h 33. Tout se passait bien, et il n'y avait pas foule dans la tribune de presse. Et puis, j'en ai pris une autre, également sans arrière-pensée, le 23 août 2012 – vous voyez que je suis accro à Athletissima. C'était à 22 h, c'est-à-dire quelques minutes après la démonstration de Bolt sur le 200 mètres plat ;

on ne peut pas dire non plus que c'était à un moment creux. (*Les photos sont projetées.*) Vous voyez que c'est couvert pour la presse, qu'il y a largement de la place, et que les journalistes qui sont là n'ont pas l'air malheureux ; ils peuvent s'asseoir, converser et regarder aussi la manifestation sur leurs écrans – ce qu'ils font probablement.

Cet amendement a recueilli 4 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions. Je vous le confie maintenant. Il me paraît que les craintes qu'on fait toujours planer sur cette assemblée vis-à-vis de l'attitude que pourraient avoir les associations concernées si on n'allait pas exactement dans leur sens montrent qu'elles pratiquent vraiment un nouveau sport, qui consiste à agiter au-dessus de nos têtes une épée de Damoclès. Je me demande si nous, nous sommes condamnés à jeter des coups d'épée dans l'eau.

Amendement

Supprimer la couverture du bloc 4 (dont le coût est de 700 000 francs)

Les conclusions 1 et 2 deviennent

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 4,475 millions de francs, destiné à financer divers travaux d'assainissement, de réfection, d'amélioration et de remplacement d'équipements du Stade olympique de la Pontaise ;
2. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 1 à raison de 447 500 francs, par le budget de la Direction des sports, de l'intégration et de la protection de la population, Service des sports, rubrique 2101.331.

M. Marc Vuilleumier, municipal, Sports, intégration et protection de la population : – Epée de Damoclès ! Peut-être qu'on abuse un peu. Toujours est-il qu'il y a très peu de chances que la ligue anglaise de football réclame des droits pour accueillir, je ne sais pas, Lausanne-Wettingen à Wembley. Par contre, il y a effectivement un intérêt pour des grands pays de s'inscrire dans la Diamond League – je pense aux grandes infrastructures qui ont accueilli les Jeux olympiques, style Londres, Rio, Pékin, qui ont des infrastructures autrement plus modernes –, surtout que Lausanne, et la Suisse, est un cas unique pour des compétitions de ce niveau. Je crois qu'il y a treize meetings dans le monde entier, et deux se passent en Suisse. La possibilité que ces meetings s'en aillent de Lausanne n'est pas complètement nulle.

M. Ghelfi a bien planté le décor tout à l'heure dans son intervention : Athletissima c'est le top du top. Et c'est probablement une des manifestations les plus médiatisées qu'il y a à Lausanne. L'an dernier, 52 pays ont retransmis Athletissima en direct ; ce sont 885 compagnies de télévision, sans parler d'environ 15 millions de téléspectateurs, de la presse écrite et de la radio. Et ceci chaque année. Le calcul de M. Ghelfi est pertinent ; si on voulait faire parler de Lausanne en finançant une campagne de promotion, je crois que ce ne serait pas 700 000 francs sur sept ou dix ans, mais cela se chiffrerait en millions. Donc, incontestablement, Athletissima joue un rôle dans le rayonnement de Lausanne.

Aujourd'hui, les journalistes sont effectivement placés dans la tribune principale, tout en haut. Selon les engagements que doivent prendre les organisateurs de la Diamond League, le nombre de places est insuffisant. De plus – et c'est là que M. Ostermann n'a pas forcément saisi l'ampleur du problème –, selon les normes, il faut un écran par trois journalistes. Dans la tribune où ils sont aujourd'hui, c'est impossible d'installer ce matériel vu l'exiguïté et le nombre de places limitées ; mais cela est indispensable aujourd'hui pour le travail de journaliste. Ces travaux que nous vous proposons, on les a voulus le moins nombreux et le moins cher possible. Cela a été retravaillé, revisité et rediscuté plusieurs fois avec les associations et les organisateurs. Athletissima juge cette couverture du bloc 4 importante et nous en a convaincus ; c'est un équipement important tout simplement pour que les gens parlent de Lausanne, pour que les gens travaillent dans de bonnes conditions, mais pour qu'ils puissent aussi sauvegarder leur matériel. Simple pour respecter les

discussions que nous avons eues avec les organisateurs, je vous demande, comme l'a fait la commission, de refuser cet amendement.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Je suis d'avis qu'il faut accueillir les journalistes dans les meilleures conditions possible et cela fait quelques fois que M. Vuilleumier nous parle des travaux qui seront entrepris dans ce stade.

M. Ostermann est venu avec un chiffre de 700 000 francs pour la couverture du bloc 4 et j'aurais souhaité savoir si l'on a fait appel à des mandataires pour avancer ces montants ou si c'est une estimation. Auquel cas, je serais un peu étonné qu'on ait pu calculer aux dizaines de milliers de francs près une couverture pareille.

D'autre part, le CFC 33 qui concerne les herse des mâts lumineux dépasse le million. Je vous serais reconnaissant de me renseigner par rapport aux herse des éclairages du stade.

M. Marc Vuilleumier, municipal, Sports, intégration et protection de la population : – En ce qui concerne la couverture, les chiffres proposés dans ce préavis ne tombent pas du ciel. Ils sont effectivement le résultat d'appels d'offres et ce sont des chiffres parfaitement crédibles.

En ce qui concerne l'éclairage, il s'agit effectivement d'un gros montant. Deux problèmes sont liés à cela, que M. Gaudard connaît bien, puisqu'il est dans la branche. Il y a, d'une part, tout le système du câblage, qui est excessivement usé et qui doit être remplacé et, au niveau des herse, les projecteurs installés à la Pontaise, et qui le sont depuis longtemps, sont corrodés ; on a de plus en plus de peine à trouver les ampoules sur le marché, les selfs sont excessivement défectueux et, souvent, ne correspondent plus aux prises dont les organisateurs des manifestations et la presse ont besoin pour faire fonctionner leur matériel. Ces travaux servent à éviter que les organisateurs, les chronométreurs, la TV doivent tirer, comme c'est le cas aujourd'hui, des kilomètres de câbles pour faire simplement leur travail.

Ce sont des offres d'entreprises, et je crois qu'elles sont parfaitement crédibles. Le montant pour l'éclairage correspond aux conditions pour arriver aux Lux suffisants pour le football et pour Athletissima.

M. Jacques Pernet (PLR) : – Au nom du groupe PLR, je vous propose de rejeter l'amendement de M. Ostermann. J'ai l'avantage de travailler dans un corps de métier qui reçoit souvent des journalistes. Ces personnes sont bien accueillies partout dans le monde. Ils portent aussi l'image de notre pays et de notre capacité d'accueil. Ces gens travaillent dur, souvent dans des conditions extrêmement stressantes au niveau des délais et c'est notre rôle, et c'est le rôle des pays et des organisations qui les reçoivent, de tout mettre en œuvre pour que leur travail soit le plus facile possible. Nous vous recommandons donc de rejeter l'amendement de M. Ostermann.

La discussion est close.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

L'amendement Roland Ostermann est refusé par 65 voix contre 15 et 8 abstentions.

Les conclusions 1 et 2 de la commission sont adoptées avec quelques abstentions.

M. Jean-Luc Laurent (UDC), rapporteur : – Les conclusions 3 et 4 ont été votées en groupe par la commission et ont été acceptées par 7 voix contre 0 et 3 abstentions.

Les conclusions 3 et 4 sont adoptées avec quelques abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2013/1 de la Municipalité, du 17 janvier 2013 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 5,175 millions de francs destiné à financer divers travaux d'assainissement, de réfection, d'amélioration et de remplacement d'équipements du Stade olympique de la Pontaise ;
2. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 1 à raison de 517 500 francs, par le budget de la Direction des sports, de l'intégration et de la protection de la population, Service des sports, rubrique 2101.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique 2101.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. de balancer le compte d'attente ouvert pour couvrir les frais d'études, par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1.

Domaine agricole des Saugealles

Construction d'une nouvelle étable et d'une nouvelle fosse à lisier, transformations intérieures d'une écurie et aménagement d'un local de conditionnement du lait

Réfection des dessertes autour de la ferme

Installation d'une cuve de stockage pour le prétraitement des lavures destinées à l'installation du biogaz

Pose de panneaux solaires photovoltaïques par SI-REN

Réponse partielle au postulat de M^{me} Rebecca Ruiz « Pour une agriculture de proximité vivante et viable : la Ville de Lausanne soutient la production du lait »

Préavis N° 2013/03 du 24 janvier 2013

Finances et patrimoine vert, Services industriels

1. Objet du préavis

Le point central du présent préavis est le domaine agricole des Saugealles, propriété de la Ville depuis la 1^{re} moitié du 18^e siècle. L'objectif principal de ce crédit d'investissement à multiples facettes est de faire des Saugealles un domaine phare de la Ville mettant « durablement » en valeur une agriculture respectueuse de l'environnement, une exploitation laitière économiquement viable et une production d'énergies renouvelables issue de la biomasse, du solaire et bientôt du vent dans la cadre du projet EolJorat Sud à l'étude. Les travaux projetés aux Saugealles sont pratiquement tous liés les uns aux autres. Ils permettront concrètement de rationaliser l'exploitation agricole, de mettre en valeur la production laitière du domaine et d'optimiser la production d'énergie à partir de la biomasse.

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant total de 1 023 000 francs pour les travaux suivants sur le domaine des Saugealles, à savoir :

- la construction d'une nouvelle étable en stabulation libre et la réalisation de transformations intérieures dans une écurie existante;
- l'aménagement d'un local, dans le corps principal de la ferme, pour pasteuriser et conditionner une partie de la production laitière du domaine;
- la réfection des dessertes qui permettent l'accès à la partie arrière de la ferme où se situe l'installation de biogaz afin de disposer d'un revêtement en dur et de respecter ainsi les contraintes légales imposées par l'Ordonnance concernant l'élimination des sous-produits animaux (OESPA);

- la construction d'une nouvelle fosse pour stocker le lisier qui sort de l'installation de biogaz avant son épandage. Cette fosse permettra de satisfaire aux nouvelles normes de dimensionnement de ce type d'équipement, d'augmenter le volume des lavures (déchets organiques de cuisine) qui peut être traité dans l'installation de biogaz et la production d'énergie verte;
- l'installation d'une cuve de stockage pour le prétraitement des lavures (déchets organiques de cuisine) destinées à l'installation de biogaz.

Ces travaux seront entièrement financés par des prélèvements sur le Fonds du développement durable (FDD) pour ce qui concerne la nouvelle étable, les transformations intérieures d'une écurie, l'aménagement d'un local de conditionnement du lait et la réfection des dessertes, par des prélèvements sur le Fonds communal pour l'efficacité énergétique (FEE) pour ce qui concerne la nouvelle fosse à lisier et la cuve de stockage des lavures.

Quant à l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les pans sud des toits de la nouvelle étable et du rural existant, elle est mentionnée dans le présent préavis uniquement à titre d'information au vu de son financement entièrement pris en charge par la société SI-REN.

2. Table des matières

[Supprimée.]

3. Présentation, historique, « politiques agricoles » et avenir du domaine des Saugealles

3.1 Présentation du domaine

Le domaine des Saugealles est le plus grand domaine agricole d'un seul tenant propriété de la Ville, en même temps que la dernière exploitation agricole encore viable par elle-même sur le territoire lausannois. Ces deux particularités des Saugealles devraient perdurer encore longtemps, vu la situation du domaine telle une île de prés et de champs au milieu des forêts du Jorat, à plus de 12 km du centre ville. Le domaine se trouve à environ 800 m d'altitude, dans une grande clairière de 44 hectares, orientée au nord et traversée par la route qui relie le Chalet-à-Gobet à l'abbaye de Montheron. Depuis 2003, le fermier du domaine est M. Patrick Demont. Avec son épouse Sandra et leurs trois enfants, ils représentent la 5^e génération de fermiers de la famille Demont, présente aux Saugealles depuis 1914 ! Inutile de dire que le domaine a beaucoup changé depuis presque 100 ans. Avec quelques parcelles « satellites » dans les secteurs du Petit-Gobet, de la Bérallaz et du Solitaire, le domaine des Saugealles totalise aujourd'hui près de 70 ha à vocation fourragère pour le bétail laitier, soit pratiquement le seul type d'exploitation possible vu son altitude. Le fermier, éleveur réputé, a « monté » au fil des ans un troupeau d'une soixantaine « d'unités gros bétail » (UGB) avec une quarantaine de vaches laitières d'élite produisant plus de 280 000 litres de lait par an. Pratiquement, tout le fourrage du bétail est produit sur le domaine, ce qui confère au lait des Saugealles une réelle étiquette de proximité. Depuis 2009 et suite à la crise du marché du lait, la famille Demont vend une (petite) partie de sa production sur le marché de la Palud.

Afin de valoriser au mieux les sous-produits agricoles, la Ville a choisi le domaine des Saugealles pour construire, en 2006–2007, une installation de production de biogaz agricole qui permet, avec l'apport de différents cosubstrats venant de la région, de produire de l'électricité verte correspondant à l'équivalent de la consommation de 80 à 100 ménages et de valoriser quelques 60 000 kWh thermiques pour le chauffage de la ferme, soit l'équivalent de quelques 6000 litres de mazout. L'exploitation de cette installation a été confiée à M. Demont.

La ferme se compose aujourd'hui de trois appartements situés dans la partie sud du corps principal inscrit avec la note 2 au recensement architectural, d'un grand atelier-garage, de

deux écuries et granges, d'un hangar et de l'installation de biogaz, pratiquement cachée derrière les ruraux. La famille Demont occupe l'appartement aménagé en 2006 au 2^{ème} étage dans les combles, et celui du 1^{er} étage. La cuisine de l'appartement du rez sert de local de préparation des produits laitiers vendus sur le marché, les sanitaires et la chambre sont à disposition pour le personnel qui aide à l'exploitation du domaine. L'état général des bâtiments est satisfaisant mais les équipements des écuries sont en fin de vie et ne sont plus adaptés aux normes de détention des animaux.

3.2 Bref historique du domaine

1719 – 1764

Acquisitions successives par la Ville des hautes terres des Saugealles et des bois environnants pour 30 000 francs.

1767

Construction du bâtiment principal composé de l'habitation et du rural selon les plans de l'architecte Rodolphe de Crousaz.

1857 – 1900

Plus de 10 ha de mouilles et prés maigres sont reboisés et annexés à la forêt communale. Autant dire qu'à cette époque la forêt rapportait plus que l'agriculture !

1868

Des réparations importantes sont entreprises à la charpente et aux façades. Les nouveaux parpaings sont en roche du « Mauremont ». Et comme le « Mauremont » d'hier est le « Mormont » aujourd'hui, on pourrait en déduire que les responsables de l'époque avait déjà le souci de la proximité, ou peut-être n'avaient-ils pas d'autre choix !

1881

La gravière de St-Hippolyte, juste à l'aval des Saugealles, est mise en exploitation. Aujourd'hui cette gravière n'existe plus mais son exploitation a mis à jour une importante source qui alimente actuellement encore le réseau de eauservice.

1901

La Commission de gestion du Conseil communal demande que cesse le reboisement du domaine...

1903

52 têtes de bovins sont comptabilisées sur le domaine, ce qui est considérable pour l'époque.

1910 – 1912

Restauration de l'habitation et de l'ancien rural avec suppression du four à pain collé contre la façade sud. Construction d'une nouvelle étable en lieu et place des dépendances.

1913

La Commission de gestion se plaint de la mauvaise conception des nouvelles constructions et invite la Municipalité à consulter des spécialistes de la construction agricole avant d'entreprendre des travaux dans les fermes de la Ville.

25.03.1914

Le fermage est remis à M. Alfred Demont de Vullierens, arrière-arrière grand-père du fermier actuel.

1920 – 1921

Exécution d'importants travaux d'assainissement sur tout le domaine.

1926 – 1928

Installation de l'électricité, d'un monte-foin, construction du faîtage reliant les 2 bâtiments et d'un appentis contre la façade nord.

1936

Constructions de chemins sur le domaine, d'un pont de grange, réfection de la cour et améliorations diverses exécutées par des chômeurs.

1954

Transformation de l'écurie à vaches devenue insalubre « où la tuberculose bovine règne en maîtresse... », construction d'une cave à betteraves et d'un local affecté à la porcherie.

1964 – 1967

Amenée de l'eau potable depuis la clairière voisine du Boverat. Réfection de la toiture et de la fosse à purin.

1978 – 1981

Réfection de la cour et importants travaux de rajeunissement et de transformation de l'habitation.

1986 – 1987

Une demande de crédit de 1 880 000 francs pour le financement de travaux de restauration et de réaménagement des ruraux, ainsi que pour la construction d'un nouvel hangar est adoptée par le Conseil communal. A noter que lors de l'examen de cette demande de crédit, le Conseil communal relève déjà que le domaine des Saugealles représente une priorité pour la Ville vu sa vocation agricole assurée à long terme et la qualité architecturale de ses bâtiments. Il reconnaît aussi l'urgence de ces travaux de réfection pour la viabilité de l'exploitation. Lesdits travaux seront réalisés en 1988.

2003

Patrick Demont devient fermier du domaine en succédant à son oncle Claude avec lequel il travaillait déjà depuis 1993.

2006

Création d'un nouvel appartement au 2^e étage et dans les combles de la partie habitable de la ferme afin de permettre à la famille Demont d'habiter sur le domaine, ce qui n'était pas possible par manque de place jusqu'à cette date.

2006 – 2007

Avec un financement provenant du Fonds du développement durable et en étroite collaboration avec les SI, construction d'une installation de biogaz agricole. A « l'époque », c'était la 2^e installation de ce genre en Suisse romande et c'est toujours aujourd'hui la seule qui appartienne à une collectivité publique en Suisse.

3.3 Bref résumé des « politiques agricoles » suisse et communale, et avenir du domaine des Saugealles

Vu la situation géographique du domaine des Saugealles et comme déjà dit au chapitre 3.1 ci-dessus, la pérennité de l'affectation en zone agricole des lieux semble encore assurée au moins le temps d'une génération. Normalement, il devrait en aller de même de la viabilité économique du domaine, mais il faut savoir que la viabilité de toutes les exploitations agricoles de Suisse est fortement tributaire de la « Politique agricole » de la Confédération. Pour mettre en évidence le caractère emblématique, présent et futur, du domaine des Saugealles, il n'est pas inutile d'expliquer les grandes lignes de l'histoire de cette politique agricole pendant les dernières décennies.

Dès 1950 et jusqu'aux années 1980, le message de la Confédération à ses paysans pouvait pratiquement se résumer en « vous produisez et on achète en vous garantissant un revenu correspondant à celui de la classe moyenne ». Le monde paysan a bien compris ce message, les exploitations agricoles se sont fortement mécanisées et, pour augmenter la production, l'usage des engrais minéraux chimiques et autres produits phytosanitaires s'est généralisé.

Tout a commencé de changer au tournant des années 1980-1990. La prise de conscience des sociétés occidentales autour de la nécessité de protéger notre environnement, puis les incidences de plusieurs accords internationaux signés par la Suisse, ont façonné la Politique agricole de la Confédération ces 20 dernières années. Les subventions à la production ont singulièrement diminué et les paysans suisses se sont vite retrouvés dans l'obligation d'écouler leurs produits aux prix du marché européen, voire mondial, largement inférieurs aux prix suisses. Pour compenser ce manque à gagner, la Confédération a développé un « subtil » système de paiements directs moyennant que les paysans souscrivent à un mode de production intégrée, respectueuse de l'environnement et favorisant la biodiversité. Ce système de paiements directs, que le peuple a accepté de voir inscrit dans la Constitution fédérale, permet de rétribuer les paysans pour les tâches de protection de la nature et de l'environnement qu'ils effectuent au profit de la société. Mais tout système a des travers et d'aucuns disent que l'introduction des paiements directs, financés par l'impôt fédéral, a surtout permis aux grands distributeurs de ce pays d'augmenter leurs marges en achetant les produits agricoles suisses à des prix toujours plus bas en ne répercutant pas toujours cette baisse sur les prix des produits mis en rayons.

A titre d'exemple, le prix du lait est révélateur de ces pratiques. Payé aux producteurs plus de un franc/litre au début des années 1990, ceux-ci reçoivent aujourd'hui à peine plus de 0.50 franc/litre (lait « industriel »), alors que pendant la même période le prix du lait dans les grandes surfaces n'a pratiquement pas baissé ! Les raisons de cette chute spectaculaire des prix payés aux producteurs sont liées à la libéralisation des marchés laitiers intervenue ces dernières années en Europe et à l'annonce en 2007 d'une décision du Conseil fédéral de renoncer aux contingents laitiers au 1^{er} mai 2009. Cette décision du Conseil fédéral a fini de déréguler le marché du lait. Certains producteurs en ont profité pour augmenter singulièrement leur production avec, à la clé, une surproduction de lait et de beurre qui est encore venue amplifier l'orientation à la baisse des prix. Cette situation a engendré un large mouvement de « révolte paysanne » qui a débouché, au printemps 2008, sur une grève du lait suivie par les fermiers de la Ville. La Municipalité s'était alors déclarée officiellement solidaire de la cause défendue par les grévistes qui visaient à obtenir un prix du lait couvrant leurs frais de production. Concrètement et sur le terrain, la Ville avait aidé ses fermiers à écouler une partie du lait de la grève dans divers lieux de la Ville.

Aujourd'hui, la situation du monde agricole est toujours très tendue, ce d'autant plus que 2012 était une année « agricole » pour notre pays. En effet, les orientations de la production agricole suisse et les modalités de calcul des paiements directs figurent dans un rapport intitulé « Politique agricole » soumis aux Chambres fédérales tous les 4 ans. L'automne dernier, c'est la « Politique agricole 2014 – 2017 » (PA 14-17) qui a fait débat à Berne.

Pour la 1^{re} fois dans un tel document, il était notamment question du concept de « souveraineté alimentaire » avec l'objectif d'en ancrer les principes dans la législation agricole. A relever que lors de la consultation fédérale de juin 2011 sur la PA 14-17, la Municipalité, forte de son Agenda 21 et de toutes les actions déjà mises en œuvre en faveur de la promotion de l'agriculture de proximité, s'est officiellement prononcée en faveur de l'inscription de ce concept dans l'art. 1 « buts » de la Loi sur l'agriculture (Lagr) et ce, selon la définition large qu'en a fait la Via Campesina en 1996. En résumé, cette définition de base de la souveraineté alimentaire, reconnue par le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU, désigne le droit d'une population, d'une région ou d'un pays à définir leur politique agricole et alimentaire, sans dumping de prix vis-à-vis de tiers. Mais l'inscription de cette définition « originelle » dans la Lagr ne fait pas l'unanimité et la Commission de

l'économie et des redevances du Conseil national privilégie une autre définition réduisant le champs d'action du concept de souveraineté alimentaire à la satisfaction des consommateurs en produits suisses de qualité tout en ignorant, par exemple, les aspects liés au commerce international juste, à l'accès à la terre et aux semences et aux prix couvrant les coûts de production.

Les derniers débats des chambres fédérales sur la PA 14-17 se dérouleront au printemps 2013 mais indépendamment de ce qu'il en ressortira, une collectivité publique telle que Lausanne, propriétaire de 7 domaines agricoles et de plus de 900 hectares de terres cultivées, se veut et se doit de promouvoir et de mettre en valeur les produits de son patrimoine vert.

Comme les autres domaines agricoles de la Ville, le domaine des Saugealles produit essentiellement du lait. Pour faire face à la baisse du prix du lait, les producteurs qui ne veulent pas abandonner leurs vaches laitières n'ont guère que deux stratégies envisageables, sans parler de l'option de passer à une exploitation entièrement biologique qui peut toujours se prendre quelle que soit la stratégie choisie.

L'une des stratégies consiste à augmenter et à rationaliser le plus possible leur production laitière en espérant que de nouvelles baisses du prix du lait ne mettent pas en péril leur exploitation. C'est l'option prise par deux des fermiers « lausannois ». En 2010, respectivement en 2011, le fermier du domaine de la Villaire à Echallens et celui du domaine des Cases aux Monts-de-Pully ont chacun construit une nouvelle grande étable en stabulation libre. Pour soutenir et permettre ces évolutions structurelles, la Ville a choisi de vendre une parcelle de terrain au fermier de la Villaire et de céder un droit de superficie à celui des Cases.

L'autre stratégie consiste à compenser la baisse du prix du lait en cherchant d'abord à développer des filières de vente directe de lait et de produits laitiers à valeur ajoutée « maison ». Cette stratégie de vente directe vise au final l'obtention d'un prix de vente couvrant le plus possible le prix de revient. Pour assurer cette stratégie, il importe aussi de réfléchir à rationaliser la production mais sans chercher à l'augmenter.

C'est l'orientation prise dès 2008 par le fermier des Saugealles en prolongation des manifestations autour de la grève du lait. Depuis cette date et avec son épouse, il tient un stand au marché de la Palud où il vend du lait cru, de la crème, du beurre, de l'huile de colza, des caramels, des confitures de lait et autres bricelets. Il a su nouer au fil du temps des relations avec quelques autres repreneurs de ses produits tels la Ferme vaudoise, les auberges de la Ville voisines des Saugealles, la Halle romande ou encore la toute nouvelle plateforme qui fournit en produits de la région quelques cuisines de lieux d'accueil lausannois. Si l'on ajoute sa collaboration active, comme celle des autres fermiers lausannois, à plusieurs manifestations organisées par les services de la Ville, on comprend que le domaine des Saugealles est déjà bien ancré dans la promotion et la valorisation locale de ses produits. Mais pour mettre en œuvre avec succès cette stratégie, le fermier a dû développer de nouvelles qualités de commerçant en même temps qu'il apprenait le métier d'énergiculteur en exploitant l'installation de biogaz pour le compte de la Ville. Pour permettre au fermier d'assurer les multiples activités du domaine sans se mettre en péril, et sans les mettre en péril, des réflexions ont été lancées pour en rationaliser l'exploitation. Ces réflexions ont montré la nécessité de réaliser une nouvelle étable en stabulation libre qui permettra de libérer du temps, notamment pour développer la vente directe.

Pour ce qui est du volet « énergie renouvelable » du domaine, l'effet vitrine qu'a suscité l'installation de biogaz dès 2007 devrait encore singulièrement se développer avec la pose de panneaux solaires et la construction prévue de deux éoliennes dans la clairière des Saugealles. A terme, ces équipements pourraient faire des Saugealles un domaine aussi remarquable que remarqué, conjuguant valorisation locale d'une production agricole respectueuse de l'environnement (300'000 litres/lait/an, 10 to/an de farines diverses,

500 litres d'huile de colza/an, etc.) et production multiple d'électricité verte équivalant à la consommation électrique de plus de 8100 ménages (à 3600 kWh/an/ménage), soit environ 20 « ménages » pour les panneaux solaires, environ 80 pour l'installation de biogaz et plus de 8000 pour les deux éoliennes !

Et l'on pourrait encore citer la vocation du domaine de produire de l'eau pure grâce à des contraintes d'exploitation obligeant le fermier à maintenir en prairies permanentes extensives plus de 4 hectares de terrain situé au-dessus des zones de captage de la source de Saint-Hypolite, propriété de la Ville.

Pour toutes ces raisons, la Municipalité entend faire du domaine des Saugealles un exemple de ce que peut mettre en œuvre une collectivité publique pour valoriser durablement son patrimoine vert et tendre vers plus de souveraineté alimentaire et énergétique de proximité. Ou, en d'autres termes, promouvoir la santé en favorisant l'accès à une alimentation plus saine et augmenter la part locale d'énergie renouvelable tout en préservant l'environnement.

4. Présentation des travaux projetés

4.1 Contexte des projets

Les travaux projetés aux Saugealles sont pratiquement tous liés les uns aux autres. Ils permettront concrètement de rationaliser l'exploitation agricole, de mettre en valeur la production laitière du domaine et d'optimiser la production d'énergie à partir de la biomasse.

Comme dit plus haut, dans le contexte des Saugealles et de la politique agricole, l'option prise pour assurer la viabilité du domaine passe par le maintien de vaches laitières. Au vu de la vétusté des équipements de l'écurie actuelle, de la législation en matière de détention d'animaux et de la lourde charge de travail que sous-tend la garde entravée du bétail au moment où le fermier doit pouvoir dégager du temps pour la vente directe et l'exploitation du biogaz, il importe de réaliser rapidement une nouvelle étable en stabulation libre. Ce d'autant plus que s'il ne devait plus y avoir de vaches laitières sur le domaine, l'installation de biogaz agricole n'aurait plus sa raison d'être. Simultanément à la réalisation de cette nouvelle étable, deux places de sorties en plein air doivent être aménagées pour permettre au bétail de prendre l'air n'importe quel jour de l'année et de petites transformations intérieures doivent être réalisées dans le rural pour aménager un espace pour les génisses.

En parallèle à ces travaux « agricoles » il convient encore d'assurer le rendement de l'installation de biogaz. Pour y tendre, il importe de pouvoir améliorer la production d'énergie et pour y arriver, la solution la plus appropriée à l'installation des Saugealles passe par l'augmentation du tonnage des lavures digérées dans l'installation et par l'optimisation du processus de leur traitement. La part des lavures dans les cosubstrats digérés a déjà augmenté de près de 400 tonnes ces 4 dernières années, passant de 185 tonnes en 2008 à plus de 550 tonnes en 2012, et il est prévu qu'elle atteigne 600 tonnes en 2013 et qu'elle les dépasse en 2014. Cette augmentation des lavures à traiter n'est pas sans effets collatéraux et il importe, pour sécuriser et rationaliser la réception de ces lavures aux Saugealles, de prévoir l'installation d'une cuve de prétraitement dans la halle de réception de l'installation de biogaz. Mais ce n'est pas tout ; les lavures contiennent plus de 60% d'eau et leur prise en charge nécessite beaucoup d'eau de rinçage. Cette eau de rinçage suit le même chemin que les lavures et se retrouve à la sortie du digesteur sous forme de digestat liquide. Avec l'augmentation de lavures réceptionnées aux Saugealles, le volume de stockage du digestat liquide à disposition sur le domaine n'est plus suffisant pour passer l'hiver. La solution à ce problème passe par la réalisation d'une nouvelle fosse de rétention. Toujours en lien avec le biogaz et pour respecter les normes en matière d'hygiène fixées par l'OESPA, il est aussi indispensable de permettre l'accessibilité de l'installation par deux chemins distincts en « dur » de manière à séparer, dans toute la mesure du possible, les cosubstrats « sales » qui arrivent sur le site des digestats hygiénisés qui en sortent.

Pour ce qui est des panneaux solaires et à l'heure où la Ville réfléchit à favoriser leur pose sur tous les toits bien orientés de la commune, la Municipalité a demandé à SI-REN de profiter d'en poser plus de 650 m² sur les pans, pratiquement orientés plein sud, des toits de la nouvelle étable et du rural existant.

En ce qui concerne la réalisation d'un local de conditionnement du lait, elle s'inscrit à la fois dans le choix du fermier de mieux pouvoir valoriser sa production laitière et dans la volonté de la Municipalité de favoriser la création de circuits courts pour la valorisation des produits régionaux.

Il importe encore de préciser que les frais de fourniture et de pose des équipements spécifiques de l'intérieur de la nouvelle étable, que ce soit pour la traite, la détention des animaux et l'évacuation des fumiers et lisiers, seront supportés par le fermier. Le coût de ces équipements est estimé entre 80 000 et 100 000 francs. Pour permettre au fermier de bénéficier d'un prêt sans intérêt de 50 000 francs du Fonds d'investissement rural (FIR) de la part de l'Office vaudois de cautionnement agricole (OVCA) qui lui permettra de financer ses investissements propres, il est nécessaire qu'il dispose d'un bail à ferme jusqu'à sa retraite. Dans ce but, un avenant au bail, conditionné à l'obtention du permis de construire et avec une échéance à 25 ans, sera établi. En contrepartie de l'inscription de cette échéance lointaine dans le bail, qui offrira au fermier la garantie d'exploiter le domaine pendant encore plus d'une génération avec ainsi l'assurance de rentabiliser ses propres investissements, la Ville pourra légalement augmenter le fermage du domaine pour valoriser les investissements réalisés.

Au niveau de l'état des procédures, un compte d'attente a été ouvert en avril 2011 avec un montant de 30 000 francs destiné à finaliser l'étude des travaux projetés ainsi qu'à préparer les soumissions et le dossier d'enquête. Ces prestations ont été confiées, après un appel d'offre lancé sur invitation, à un bureau d'ingénieurs spécialisé en constructions agricoles. Le dossier a été soumis pour examen préalable aux services de l'Etat en automne 2011. Des adaptations du projet ont été demandées par deux services de l'Etat, à savoir : les Monuments historiques qui ont demandé une étude architecturale complémentaire pour améliorer l'intégration de la nouvelle étable avec le corps principal du bâtiment existant et le service du développement territorial qui a exigé des justifications quant au choix du revêtement en dur des nouvelles dessertes et au traitement des eaux de surface. Un contact a également été pris avec le vétérinaire cantonal afin qu'il donne ses recommandations en matière d'hygiène quant à l'exploitation du biogaz et aux conditions de détention du bétail.

Afin d'estimer au mieux le coût des travaux projetés, une procédure d'appel d'offres sur invitation a été lancée au printemps 2012.

Finalement, le dossier complet a été mis à l'enquête publique du 7 août au 6 septembre 2012. Il n'a suscité aucune remarque ou opposition du public. Pour satisfaire aux exigences des services communaux et cantonaux, un diagnostic amiante a été établi et un hydrogéologue a été mandaté pour évaluer la faisabilité du dispositif de traitement des eaux de pluie projeté.

4.2 Construction d'une nouvelle étable

Aujourd'hui, pour des questions de normes de détention des animaux, de rationalisation d'exploitation et de confort de bétail, toutes les nouvelles étables qui se construisent sont de type « stabulation libre », c'est-à-dire que le bétail peut déambuler librement dans un espace ouvert dans lequel se trouvent des travées de « logettes ». Les logettes sont les endroits, délimités par des barrières, où les vaches peuvent aller à leur guise se coucher pour dormir et ruminer. Souvent ce type d'étable dispose encore en son sein d'une salle de traite et d'une fourragère. Ce ne sera pas le cas aux Saugealles où le souci « durable » du fermier a été de pouvoir continuer de valoriser le volume de l'écurie actuelle. Cette écurie, à portée de la grue sur pont roulant qui transporte le foin depuis la grange, deviendra le lieu où les vaches mangent et se font traire. Cette nouvelle organisation permet de diminuer le coût de la nouvelle étable tout en réaménageant judicieusement l'écurie

actuelle. Elle oblige aussi l'implantation de la nouvelle étable en contiguïté avec l'écurie actuelle. Vu la configuration des lieux, la nouvelle construction ne pouvait être implantée ailleurs que sur le côté ouest du rural principal existant contre lequel elle vient s'adosser.

A la demande des Monuments historiques, la jonction entre la nouvelle étable et le rural principal a fait l'objet d'une étude de détail réalisée par le service d'architecture de la Ville. L'objectif de cette étude était d'améliorer le projet afin que la qualité architecturale du rural, dont le pignon sud est classé avec la note 2, ne soit pas altérée par une construction moderne. La réponse à cette exigence, validée par les Monuments historiques, consiste en la réalisation d'un toit plat, d'une hauteur de 3.25 m sur 3 m de largeur, entre la nouvelle étable et le rural. Cette « astuce » architecturale fait qu'on aura l'impression visuelle que la nouvelle étable ne touche pas les volumes anciens. Cette étude de détail a aussi permis d'affiner la conception des façades longitudinales de la nouvelle étable. L'implantation et la forme des nouvelles fenêtres rappellera celles de la façade de l'écurie située du côté est du bâtiment principal. Les parois et la charpente de la nouvelle étable seront en bois et le toit recouvert d'eternit, couleur tuile rouge, sur le pan nord et de panneaux solaires sur le pan sud.

Cette nouvelle étable, de forme rectangulaire, de 31.40 m sur 14.45 m, avec un faîte orienté est-ouest, disposera de 49 logettes paillées et de deux systèmes de racleurs et caniveaux, situés de part et d'autre des logettes, pour évacuer automatiquement les fumiers et les lisiers. A relever que ces équipements intérieurs, ainsi que la fourragère et la salle de traite, sont considérés comme du mobilier et des « consommables » et qu'ils ont été choisis en toute liberté par le fermier ; ils seront entièrement financés par lui et resteront sa propriété. L'entretien, voire à terme le changement de ces équipements, lui incomberont aussi.

Le choix du nombre de logettes de la nouvelle étable correspond au nombre de vaches laitières que possède aujourd'hui le fermier. Ce dimensionnement « modeste » de la nouvelle étable traduit la volonté du fermier de privilégier une production laitière à la mesure du potentiel de son exploitation, avec un fourrage ne provenant que du domaine des Saugealles. Cette « philosophie » de production laitière, digne d'un label de qualité et de proximité, devrait permettre d'assurer une valorisation optimale de tous les produits laitiers qui pourront être proposés en vente directe.

Pour le surplus, pour satisfaire aux normes légales de détention des animaux et pour toucher les paiements directs, il est encore nécessaire d'aménager deux places extérieures, à côté des écuries, pour permettre de sortir le bétail en plein air tout au long de l'année. Ces places dallées de 125 et 100 m² sont prévues respectivement devant la façade sud de la nouvelle étable et à côté de l'écurie maintenue dans la partie est du rural.

4.3 Transformations intérieures d'une écurie existante

Avec la construction de la nouvelle étable, le fermier doit réorganiser la répartition de son troupeau dans les différentes écuries des ruraux, tant pour des questions d'hygiène que pour rationaliser la production laitière et assurer la meilleure « remonte » possible. A cette fin, il importe de transformer en une petite stabulation pour génisses, avec litière profonde de paille, un espace intérieur du rural qui servait à l'époque de box pour quelques chevaux. Ces transformations de moindre importance nécessitent essentiellement de percer quelques ouvertures dans un mur intérieur et de réfectionner une façade en bois.

4.4 Nouvelle fosse à lisier

Comme dit plus haut, l'augmentation du volume de lavures traitées dans l'installation de biogaz induit une augmentation significative du volume de digestat à stocker avant épandage. De plus, le calcul du volume de rétention minimum légal a changé en 2012. Pour les exploitations agricoles avec installations de biogaz, ce n'est plus 5 mais 6 mois de production de lisiers et digestats qu'il convient de pouvoir stocker sur place pendant l'hiver.

La ferme des Saugealles dispose actuellement de trois fosses à lisier en fonction totalisant un volume de 500 m³. Une ancienne de 175 m³ située au nord du rural. Cette fosse est utilisée, depuis la construction de l'installation de biogaz, pour recevoir les lisiers des écuries avant qu'ils ne soient pompés dans le digesteur. La 2^e fosse de 400 m³ a été construite lors des derniers gros travaux sur les ruraux réalisés en 1988. Elle se trouve à l'ouest du corps du bâtiment principal et va se retrouver sous la nouvelle étable tout en restant opérationnelle. Elle réceptionne aujourd'hui tout le digestat liquide qui sort du biogaz. La 3^e fosse de 25 m³ a été construite en même temps que l'installation de biogaz en 2007. Elle est appuyée contre la fosse de 400 m³ et sert de volume d'appoint tampon pour les lisiers des écuries. A noter encore que les 400 m³ du digesteur de l'installation de biogaz ne peuvent être comptabilisés comme volume de stockage vu que les produits à digérer ne peuvent y séjourner plus de 40 jours.

Selon les formules officielles de dimensionnement des fosses, le volume total des fosses à disposition sur le domaine des Saugealles doit être de 1206 m³. Il résulte de ce calcul un manque de 706 m³ par rapport au volume total des 3 fosses existantes, d'où le choix de construire une nouvelle fosse de 800 m³. Cette nouvelle fosse permettra de supporter l'augmentation du volume de digestats résultant du traitement des lavures. Pour ce qui est du volume de lisiers provenant du bétail du domaine, il ne devrait pas augmenter significativement vu que le fermier ne prévoit pas d'augmenter le nombre de têtes de son bétail.

Cette nouvelle fosse de 800 m³ sera construite à côté du digesteur de l'installation de biogaz. Elle sera en béton, circulaire, semi enterrée et fermée par une dalle supérieure pratiquement au niveau du sol de la nouvelle étable. Cette configuration permettra d'utiliser avantageusement le « plafond » de cette fosse comme fumière, en remplacement de l'actuelle condamnée par la nouvelle étable.

Pour l'exploitant du domaine, la construction de cette nouvelle fosse permettra d'assurer un épandage plus efficace du digestat liquide, en adéquation avec les besoins des cultures et les conditions du terrain.

4.5 Réfection des dessertes autour de la ferme

Quiconque qui est déjà allé visiter l'installation de biogaz des Saugealles par mauvais temps peut en témoigner : l'état de la desserte qui permet d'accéder à l'installation de biogaz n'est pas satisfaisant. Le tronçon situé entre les ruraux et l'installation de biogaz avait pourtant été renforcé par la fabrication sur place d'un revêtement de type « gravelé-stabilisé » juste après la fin du chantier du biogaz. A l'usage, ce « renforcement », fait d'un mélange de chaux, de ciment et de tout-venant, s'est avéré mal adapté au trafic des camions qui acheminent les cosubstrats et à celui des tracteurs et autres machines qui alimentent l'installation et prennent en charge les digestats qui en sortent. Il faut savoir qu'un tel revêtement gravelé-stabilisé n'est pas lisse et que les passages réguliers de la lame pour nettoyer les dessertes du fumier qui tombe des machines et de la neige en hiver dégradent régulièrement ce revêtement. Cette décomposition du revêtement fait que beaucoup de cailloux se retrouvent dans le fumier versé dans la mélangeuse qui alimente le digesteur, avec pour conséquence une usure accélérée des couteaux de la mélangeuse et des vis d'alimentation du digesteur.

S'ajoute à ces difficultés, le respect des contraintes légales découlant de l'Ordonnance concernant l'élimination des sous-produits animaux (OESPA). Selon l'art. 16 al. 4 de cette ordonnance, il est précisé que « les voies d'accès aux usines et installations doivent être aménagées de manière à ce que la voie d'arrivée des sous-produits animaux à transformer et la voie de départ des produits transformés soient séparées ». Afin de respecter dans toute la mesure du possible cette exigence, il est projeté de réaliser une nouvelle desserte, d'une centaine de mètres de longueur sur 3 de large, reliant par l'ouest l'installation de biogaz à la route Montheron-Chalet-à-Gobet.

Cette nouvelle desserte, comme l'actuelle qui permet l'accès au site par l'est, sera revêtue de bitume et pourvue d'un dévers transversal régulier qui conduira, sans les concentrer, les eaux de surface vers la banquette herbeuse du chemin. Ce mode de faire permettra une meilleure épuration naturelle de ces eaux au travers du terrain que si elles étaient, par exemple, concentrées et dirigées vers une tranchée drainante ou un puits perdu.

4.6 Réponse partielle au postulat Ruiz « Pour une agriculture de proximité vivante et viable : la Ville soutient la production locale de lait » : Nouveau local de conditionnement du lait

Comme déjà dit plus haut, la famille Demont vend du lait cru, de la crème, du beurre et quelques autres produits dérivés au marché de la Palud depuis fin 2008. Actuellement, elle met en bouteille le lait cru et prépare la crème dans la cuisine du rez de la ferme. Pour la Halle romande, elle pasteurise aussi « artisanalement » quelques litres de lait par semaine. Afin de satisfaire aux normes d'hygiène, elle a acquis une remorque frigorifique. Mais cette manière de travailler, avec les « moyens du bord », a ses limites et ne permet plus de développer de nouvelles pistes de vente directe, notamment pour satisfaire aux nouvelles demandes qui arrivent des cuisines scolaires et de celles des APEMS.

Pour pouvoir répondre à ces demandes, offrir des conditions de travail rationnelles et faciliter le respect des normes en matière d'hygiène alimentaire, il est projeté d'aménager un local de conditionnement du lait dans le grand garage du rural. Situé juste à côté de la chambre à lait, ce local sera équipé d'un système professionnel de pasteurisation du lait et de mise en bouteille. Il permettra aussi de conditionner le lait en outres de 5 et 10 litres à destination des cuisines collectives.

La réalisation de ce local à lait est aussi une 1^{ère} réponse partielle au postulat Ruiz « Pour une agriculture de proximité vivante et viable : la Ville soutient la production locale de lait » : les autres réponses à ce postulat seront présentées à votre Conseil lors du dépôt d'un autre rapport-préavis traitant du plan d'action pour une restauration collective municipale de qualité.

4.7 Installation d'une cuve de stockage pour le prétraitement des lavures destinées à l'installation de biogaz

Suite à la récente adoption par votre Conseil du rapport-préavis N° 2012/24 « Politique municipale en matière de gestion des déchets. Plan Directeur de Gestion des Déchets. Règlement communal sur la Gestion des Déchets. Réponses à 2 postulats et une motion », le service d'assainissement va pouvoir acquérir en 2013 deux véhicules spécifiques pour la collecte de déchets biométhanisables.

L'hygiénisateur de l'installation des Saugealles a une capacité de 2,5 m³. Le processus d'hygiénisation nécessite environ 10 heures pour broyer (en particules inférieures à 12 mm) et chauffer les lavures pendant 1 heure à 70°. Cette mesure sanitaire est légalement obligatoire du fait que le digestat, produit de la digestion, est ensuite utilisé comme engrais naturel et épandu dans les champs.

Les véhicules prévus pour leur collecte ayant une capacité de 7 m³, la réalisation d'une cuve de stockage, reliée à l'hygiénisateur, est nécessaire pour absorber le volume excédentaire. Une livraison devrait avoir lieu environ tous les quatre jours.

Les véhicules déverseront les lavures dans cette cuve qui aura une capacité de 12 m³. Une fois entièrement vidé, l'hygiénisateur sera automatiquement rempli par pompage depuis la cuve pour un nouveau cycle d'hygiénisation. La cuve sera équipée de mixers pour fluidifier les lavures, ce qui permettra de réduire le temps d'hygiénisation, et d'un circuit hydraulique de chauffage pour éviter le gel en hiver. La chaleur utilisée proviendra, comme pour le chauffage de la ferme, du moteur utilisé pour la production d'électricité. La consommation électrique proviendra de la production de l'installation. La cuve sera conçue avec un point bas pour permettre la récupération d'objets indésirables régulièrement mélangés aux lavures, comme des couverts en tout genre.

De plus, ce nouvel équipement permettra également de diminuer considérablement la manutention des conteneurs sur le site des Saugealles et de réduire la pénibilité du travail de l'exploitant. Actuellement, ce dernier manutentionne jusqu'à plus de 150 conteneurs par semaine pouvant peser jusqu'à 100 kilos.

Le projet a été présenté au vétérinaire cantonal le 31 octobre 2012 qui l'a accueilli favorablement.

A relever encore que l'installation de cette cuve de stockage pour le prétraitement des lavures, comme la construction de la nouvelle fosse à lisier, s'inscrivent aussi en réponses au postulat Litzistorf « Intégration de l'écologie industrielle à Lausanne » dont la réponse formelle fera l'objet d'un rapport-préavis qui sera soumis à votre Conseil.

4.7 Pose de panneaux solaires photovoltaïques

Par leurs dimensions, les toitures des ruraux agricoles représentent des opportunités intéressantes pour la pose de panneaux solaires photovoltaïques, C'est d'autant plus le cas pour le rural des Saugealles qui présente un pan de toit de 410 m² pratiquement orienté plein sud. Il en va de même pour les 245 m² du pan sud du toit de la nouvelle étable. Situés à plus de 800 m. d'altitude, c'est-à-dire souvent au-dessus des nappes de brouillards qui enveloppent les plaines à la mauvaise saison, ces panneaux devraient bénéficier d'un rendement supérieur à la moyenne. Cette configuration très favorable, qui plus est sur des bâtiments propriété de la Ville, n'a pas échappé à SI-REN, dont l'une des missions est d'installer sur les toits de Lausanne des panneaux solaires photovoltaïques.

La puissance installée sur les 2 toits des Saugealles totalisera environ 70 kW, et produira environ 70'000 kWh, soit l'équivalent de la consommation de près de 20 ménages à 3600 kWh/an.

Le pan sud du toit de la nouvelle étable étant rectangulaire, il sera entièrement recouvert de « vrais » panneaux solaires, ce qui ne sera pas le cas sur le toit du rural existant. Le pan sud de ce toit, présentant un biais pour se raccrocher au toit du rural principal, sera partiellement recouvert de faux panneaux solaires à l'endroit du biais ou d'une ferblanterie périphérique de couleur similaire, sur la partie la plus touchée par l'ombre du rural principal. Les faux panneaux ne se distinguant pas des vrais, ce mode de faire, approuvé par les Monuments historiques, diminuera quelque peu l'impact visuel de cette couverture de verre, couleur anthracite. Une option avec des « tuiles solaires » assurant une meilleure ressemblance avec la couverture des autres pans des toits de la ferme a été étudiée par SI-REN, puis abandonnée en raison de son coût deux fois plus élevé pour un rendement énergétique de moitié inférieure à l'option panneaux solaires.

Il est important de préciser que SI-REN prend à sa charge l'entier des frais de pose, de fourniture et de raccordement des panneaux solaires, et ce jusqu'à l'injection du courant produit dans le réseau. En fonction de la technique utilisée (panneaux ou tuiles), le coût estimatif de ces travaux est de l'ordre de 200 000 à 350 000 francs. L'installation solaire est déjà inscrite auprès de Swissgrid, de sorte que la Ville, par SI-REN, pourra bénéficier du tarif de la « rétribution à prix coûtant (RPC) » dès l'installation terminée et ceci grâce à la RPC lausannoise pour la période de liste d'attente.

5. Coût des travaux par ouvrage

Les prix figurant ci-dessous proviennent, pour ce qui est de la nouvelle fosse à lisier et des travaux qui seront financés par le FDD, d'une procédure d'appel d'offres lancée au printemps 2012. Compte-tenu de la conjoncture sur le marché de la construction, ils peuvent être toujours considérés comme d'actualité. Pour ce qui est de la cuve « lavures », le montant annoncé est fondé sur la base d'offres de première intention avec 8% de divers et imprévus.

Le crédit d'investissement, d'un montant total de 1 023 000 francs TTC, sollicité par le présent préavis se décompose de la manière suivante :

Désignation des travaux	Montant des travaux en CHF	Financés par
Nouvelle étable en stabulation libre	490'000.00	FDD
Transformations intérieures d'une écurie existante	10'000.00	FDD
Nouvelle fosse à lisier	175'000.00	FEE
Réfection des dessertes autour de la ferme	100'000.00	FDD
Aménagement d'un local de conditionnement du lait	50'000.00	FDD
Installation d'une cuve de stockage pour le prétraitement des lavures	198'000.00	FEE
Panneaux solaires	0.00	SI-REN
Total TTC	1'023'000.00	
dont	650'000.00	FDD
	373'000.00	FEE

6. Aspects liés au développement durable

En considérant globalement les travaux projetés aux Saugealles selon les trois critères « traditionnels », à savoir le social, l'économique et l'écologique, qui aident à mesurer la durabilité d'un projet, on peut mettre en avant les éléments ci-dessous.

Sous l'angle social, les travaux projetés vont permettre à une famille de poursuivre, développer et assurer la viabilité de leur exploitation agricole, tout en diminuant la pénibilité du travail lié au traitement des lavures destinées à l'installation de biogaz. Le fait de disposer d'un local de conditionnement du lait permettra aussi de renforcer la vente directe des produits de la ferme et le contact avec la clientèle. Du point de vue de la propriétaire, les travaux projetés vont encore renforcer l'effet vitrine du domaine, avec pour conséquence une augmentation prévisible des visites aux Saugealles pour communiquer autour de la production agricole, dont une partie approvisionnera des cantines publiques, et pour parler énergies renouvelables.

Sous l'angle écologique, les travaux projetés vont permettre d'augmenter la production d'énergie renouvelable de la Ville. D'une part, grâce à l'installation d'équipements qui vont permettre de traiter plus de lavures dans l'installation de biogaz et d'autre part par la pose de panneaux solaires sur les toits bien orientés de la ferme et de la nouvelle étable. Au niveau des matériaux de construction, on peut rappeler que la nouvelle étable disposera d'une ossature, d'une charpente et de parois en bois suisse. Cette nouvelle étable répondra aux dernières normes en matière de détention des animaux. Elle ne sera évidemment pas chauffée. Pour ce qui est du traitement des eaux de pluie, tant celles provenant des nouveaux toits que celles ruisselant sur les nouvelles dessertes imperméables entourant la ferme, elles seront infiltrées naturellement dans le terrain. Et avec l'évolution de l'exploitation agricole vers une agriculture toujours plus respectueuse de l'environnement, par exemple en ne nourrissant le bétail qu'avec du foin provenant du domaine, on peut affirmer que le domaine des Saugealles représente une belle carte de visite de ce qu'une collectivité publique peut mettre en œuvre pour valoriser son patrimoine vert.

Sous l'angle économique, le coût total des travaux projetés est raisonnable, notamment en raison de la réaffectation en « salle à manger » et salle de traite de l'écurie existante. Cette réaffectation permet de diminuer singulièrement le volume, et le coût, de la nouvelle étable tout en continuant d'utiliser judicieusement des locaux existants. L'apport financier du fermier, pour ce qui est de l'équipement mobilier de la nouvelle étable, traduit sa volonté d'investir, à la mesure de ses moyens, dans les travaux projetés. Au final, avec le financement des travaux par le FDD et le FEE, avec deux prêts FIR sans intérêt de 50'000 francs, un pour la Ville propriétaire et un autre pour le fermier, et une subvention

AF espérée pour la nouvelle fosse à lisier, on peut dire que le caractère économiquement durable des travaux projetés est atteint.

7. Aspects financiers

7.1 Conformité des financements

Pour ce qui concerne les travaux qui seront financés par le FDD.

L'article 1, alinéa A, lettre c, du règlement du FDD indique que le Fonds peut financer des mesures visant à permettre le maintien d'espaces agricoles sur le territoire lausannois et à rénover des fermes appartenant à la ville. En tout état de cause, les travaux qui seront financés par le FDD, pour rappel la construction d'une nouvelle étable, la transformation intérieure d'une écurie, l'aménagement d'un local de conditionnement du lait et la réfection des dessertes autour de la ferme, participent à assurer la pérennité et la viabilité du domaine des Saugealles et sont donc conformes au règlement du Fonds.

L'article 4 précise que « pour toute dépense conduisant à un prélèvement de plus de 100'000 francs sur le FDD, la Municipalité saisit le Conseil communal par voie de préavis... »

Pour ce qui concerne la conformité de la subvention accordée par le FEE.

L'article 2, lettres b et c, du règlement du FEE indique que le Fonds est destiné à soutenir des actions visant à « promouvoir la production d'énergie par des sources renouvelables » et à « promouvoir les processus d'écologie industrielle » (voir rapport-préavis à venir déjà cité « Ecologie industrielle à Lausanne - Réponse au postulat Litzistorf »).

L'article 6 précise que la Municipalité peut proposer de financer des projets et l'article 10 que les projets de plus de 100'000 francs doivent être soumis à votre Conseil, après avoir été avalisés par le Comité du Fonds.

Le projet proposé, permettant d'optimiser le processus de production d'électricité et de chaleur à partir d'une source renouvelable, est conforme aux buts du FEE. Il a en outre reçu un préavis positif du Comité le 21 novembre 2012.

7.2 Conséquences sur le budget d'investissement

Au niveau du plan des investissements 2013-2016, il apparaît un montant de 650'000 francs, entièrement amorti par un prélèvement équivalent sur le FDD. Quant au montant de 373'000.- francs destiné à couvrir les travaux directement liés à l'installation de biogaz, il aura un impact neutre pour les comptes communaux du fait qu'il sera lui aussi entièrement amorti par un prélèvement sur le FEE.

(en milliers de CHF)	2013	2014	Total
Dépenses d'investissements	1'023	0	1'023
Recettes d'investissements dont 650 provenant du DFF et 373 du FEE	-1'023	0	-1'023
Total net	0	0	0

7.3 Conséquences sur le budget de fonctionnement

Les investissements sollicités, entièrement amortis par des prélèvements sur le FDD et le FEE, n'ont pas d'incidences financières sur le budget de fonctionnement.

L'investissement sollicité n'engendrera pas de nouvelles charges de personnel.

L'électricité et la chaleur nécessaires au fonctionnement de la nouvelle cuve seront fournies par l'installation de biogaz (autoconsommation). Le broyage des lavures dans la nouvelle cuve permettra de réduire quelque peu le temps d'hygiénisation et donc la consommation thermique et électrique de l'hygiénisateur. L'augmentation de

l'autoconsommation devrait donc avant tout concerner le volume supplémentaire de lavures traitées. L'augmentation de la part de lavures et d'huile végétales, jusqu'à un maximum possible pour une installation de biogaz agricole, soit au maximum 20% du volume entrant total, devrait permettre d'augmenter la production d'électricité de l'ordre de 5%, c'est-à-dire environ 15'000 kWh/an ou environ 7000 francs par an. Toutefois, vu le grand nombre de paramètres à considérer dans un tel processus de valorisation de matières organiques à travers une chaîne d'équipements électromécaniques sujet à usure « variable », il est difficile de faire des projections fiables. Ainsi, il a été décidé de ne pas faire apparaître de revenus supplémentaires pour la vente d'électricité verte dans le tableau ci-dessous.

Par ailleurs et concernant le fermage du domaine, l'investissement consenti par la propriétaire additionné de l'augmentation légale de 15% du fermage au vu, comme déjà dit, de la prolongation du bail à l'échéance de 25 ans, permettra un revenu locatif supplémentaire de l'ordre 14'000 francs/an dès 2014. C'est ce montant qui apparaît en recette supplémentaire dans le tableau ci-dessous quand bien même, pour être officialisé, ce nouveau fermage devra être approuvé le moment venu par la Commission cantonale d'affermage.

Par contre, la réalité des comptes d'entretien et de maintenance de l'installation de biogaz ces dernières années nous a montré qu'il importe de ne pas sous-estimer ces postes à l'avenir pour ne pas se retrouver dans les chiffres rouges. Avec deux nouveaux équipements importants sur le site, la fosse et la cuve, avec brasseurs et mixers intégrés, des charges supplémentaires estimées à 14'000 francs/an ont été introduites dans le tableau ci-dessous. Ces charges supplémentaires devraient permettre de disposer des moyens nécessaires pour assurer un fonctionnement optimal de l'installation de biogaz. Avec ce montant estimatif, le bilan final des charges et des recettes nouvelles induites par les investissements sollicités s'équilibrent.

Une demande de subvention « Améliorations Foncières » (AF) pour la construction de la nouvelle fosse à lisier a été déposée auprès de la division éponyme du service cantonal du développement territorial. Elle a été enregistrée mais la décision finale ne tombera qu'à la fin du chantier après présentation des factures y relatives payées. Selon l'état des fonds AF du Canton et de la Confédération, une subvention de l'ordre de 30%, calculé sur un prix de référence pour une fosse de 800 m³, pourrait alors être versée. A défaut d'une décision formelle définitive et d'un montant officiel annoncé, il a été décidé de ne pas faire apparaître cette subvention dans le tableau ci-dessous, étant entendu que tout sera fait pour l'obtenir à la fin des travaux.

Pour information, les impacts au bilan sont relatifs au remboursement sur 10 ans d'un prêt sans intérêt du Fonds d'investissement rural (FIR) de 50'000 francs qui sera octroyé à la Commune de Lausanne par l'OVCA, après que la Ville ait sollicité cet organisme en regard de la nouvelle Loi vaudoise sur l'agriculture qui, depuis 2012, offre la possibilité aux collectivités publiques de bénéficier de prêt FIR. Mais comme le fermier du domaine des Saugealles ne dispose pas d'assez de fonds propres pour financer les équipements mobiliers à sa charge dans la nouvelle étable et le futur local à lait, il est proposé à votre Conseil, d'accepter que ce prêt FIR soit prêté sans intérêt au fermier, avec remboursement sur 10 ans.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
(en milliers de CHF)							
Charges de personnel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charges d'exploitation entretien	0.0	14.0	14.0	14.0	14.0	14.0	70.0
Total charges suppl.	0.0	14.0	14.0	14.0	14.0	14.0	70.0
Diminution de charges	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Revenus suppl. par augment. Fermage 14.0	0.0	-	-	-	-	-	-70.0
Total net	0	0	0	0	0	0	0

8. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N°2013/03 de la Municipalité du 24 janvier 2013;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 1'023'000 francs destiné à financer les travaux de construction d'une nouvelle étable et d'une nouvelle fosse à lisier, de transformations intérieures d'une étable et d'aménagement d'un local de conditionnement du lait, de réfection des dessertes autour de la ferme et d'installation d'une cuve de stockage pour le prétraitement des lavures ;
2. de balancer le solde du compte d'attente N° 6601.581.343, ouvert pour couvrir les frais d'étude de l'avant-projet, par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1 ;
3. d'accepter des prélèvements sur le Fonds du développement durable pour un montant total de 650'000 francs, et de porter ces prélèvements en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. d'accepter des prélèvements sur le Fonds communal pour l'efficacité énergétique pour un montant total de 373'000 francs, et de porter ces prélèvements en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
5. d'autoriser la Commune de Lausanne à contracter un prêt de 50'000 francs sans intérêt, remboursable linéairement sur 10 ans, auprès de l'Office vaudois de cautionnement agricole (OVCA).
6. d'autoriser la Commune de Lausanne de prêter, sous réserve de la réalisation du point sous chiffre 5, un montant de 50'000 francs au fermier du domaine des Saugealles aux mêmes conditions que celles offertes par l'OVCA.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur, Christelle Allaz (Soc.), Eddy Ansermet (PLR), Claude Bonnard (Les Verts), Jean-François Cachin (PLR), Magali Crausaz Mottier (La Gauche), Jean-Marie Chautems (Soc.), Olivier Faller (Soc.), Nicole Graber (Les Verts).

Municipalité : M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert.

Rapport photocopié de M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur

La commission nommée pour étudier l'objet cité en titre s'est réunie au domaine des Saugealles le vendredi 22 mars 2012.

Pour celles et ceux des membres qui le souhaitent, une visite des lieux était organisée en préambule à la séance de commission, histoire de s'imprégner visuellement et olfactivement de l'objet du préavis.

Visite fructueuse qui a permis aux participants de constater de visu la cohérence des demandes présentées.

Ainsi en est-il de la nouvelle étable projetée dans laquelle le statut des vaches passera d'écurie entravée, c'est-à-dire où les bêtes sont attachées, à celui de stabulation libre où, comme son nom l'indique, Marguerite et ses consœurs pourront se déplacer à leur guise en conformité avec les normes actuelles régissant la détention d'animaux de garde.

Le domaine des Saugealles produit depuis plusieurs années du courant électrique via un groupe électrogène alimenté au gaz. Celui-ci est produit par la fermentation de substrats produits sur le domaine – fumier, lisier – et importé – fumier de cheval et lavures.

Déplacer des tonnes de déchets de cuisine chaque semaine stockés dans des containers sur roulettes est une opération répétitive et fastidieuse, surtout par temps de gel où, humidité des lavures oblige, le contenu s'apparente à un bloc de glace fort malaisé à vider. Pour avoir manutentionné ce type de produits pendant plus de 30 ans sur son exploitation, l'auteur de ces lignes se porte garant de cette affirmation. Les lavures arriveront désormais en vrac et une modification de la trémie de réception est dès lors nécessaire.

L'état des dessertes autour de la ferme fait davantage penser à une fondrière qu'à des chemins ; là aussi une sérieuse remise à niveau s'impose.

D'aucuns auront salué l'un ou l'autre représentant de la famille Demont le mercredi ou le samedi au marché et, pourquoi pas, goûté à leurs produits laitiers. Cette forme de vente directe, encouragée par un certain nombre de postulats ces dernières années, a débuté modestement par la préparation et le conditionnement des produits dans la cuisine familiale. Le moment est venu de passer à la vitesse supérieure en aménageant un local qui satisfasse aux normes d'hygiène actuelles.

La visite se termine par un clin d'œil aux petits veaux de l'hiver, sagement et confortablement installés dans leurs igloos alignés dans la cour de la ferme et la commission a pu se rendre compte que leur présence dans cette cour ne constituait manifestement pas une menace pour la salubrité des eaux du Talent ne serait-ce que par le pouvoir absorbant de la généreuse couche de paille et de sciure garnissant chaque igloo.

Nous nous rendons ensuite au refuge voisin pour l'étude du préavis sans la présence du fermier, faut-il le préciser.

M^{me} Florence Germond, représentante municipale, nous présente dans les formes nos accompagnants à la visite, à savoir M. Michel Reichard, chef du SPADOM, M. Roland Schmidt, responsable des domaines et de la compostière ainsi que M. Marc Pellerin, responsable technique aux SI.

M^{me} Ruth Combremont a pris les notes de séance avec efficacité et nous la remercions pour sa rapidité.

Le bureau du Conseil communal avait délégué les commissaires suivants :

Mesdames : Christelle Allaz, Nicole Graber, Magali Crausaz Mottier,

Messieurs : Olivier Faller, Claude Bonnard, Jean-Marie Chautems, Eddy Ansermet, Jean-François Cachin.

Ainsi que Jean-Luc Chollet, confirmé rapporteur.

Manquait : Charles-Denis Perrin, excusé.

M^{me} la Municipale commente le préavis en constatant que l'aspect rural et forestier de la Ville est relativement peu connu du grand public. Avec Rovéréaz, les Saugealles sont les seuls domaines de la Ville situés sur territoire lausannois. Le domaine des Saugealles est appelé à être exemplaire au plan énergétique. Outre la production électrique par biométhanisation, le présent préavis prévoit la pose de panneaux photovoltaïques en toiture et, à terme, deux éoliennes dans le cadre du projet EoleJorat-Sud.

Il s'agit en plus d'encourager concrètement les circuits courts producteurs consommateurs via la vente directe.

Par rapport à la population lausannoise, la production des domaines de la Ville est insignifiante en quantité mais, et nous l'espérons tout comme la Municipalité, plus importante en terme d'image, dans quelle mesure ? A chacun de répondre.

L'ECA a-t-il émis des exigences particulières, surtout quant à la dotation en BH ? Réponse : le formulaire 43 et la CAMAC n'ont pas fait de remarques particulières.

Le rural qui a brûlé il y a bientôt 10 ans au Chalet-à-Gobet ne devrait-il pas comporter une sorte de vitrine agricole dans la future reconstruction ? Réponse : il y a un « projet en projet » mais rien de décidé à ce jour.

En ce qui concerne l'éventuelle subvention AF versée par le canton pour la fosse à lisier, rappelons qu'elle ne sera versée qu'à l'achèvement des travaux et encore, pour autant que l'Etat du Fonds permette l'entier de la somme supputée. Parcours du combattant, peu compatible avec tout plan financier sérieux, mais c'est le lot de toute construction rurale qui ne soit pas le fait d'un magnat de la finance...

Le terme de « faux panneaux solaires » a rendu quelques commissaires dubitatifs. Bien entendu, on met des panneaux solaires au soleil comme dirait M. de la Palisse. Mais pour ne pas rompre l'équilibre esthétique, les services de l'Etat ont exigé que ceux-ci soient placés sur l'ensemble des surfaces affectées. Pour des raisons de coût, les surfaces ombragées, donc non rentables, ont été équipées de « tuiles solaires ».

Intéressante a été la réflexion d'un commissaire puis reprise par d'autres. Même avec la simplification apportée par les nouvelles installations, la semaine de travail du fermier avoisinera allègrement les 70-75 heures hebdomadaires 50 semaines par an.

L'auteur du présent rapport, également agriculteur, lui répond qu'un tel horaire ne différerait pas de celui de ses collègues producteurs de lait, qu'ils soient fermiers de la Ville ou propriétaires de leur domaine. Le niveau actuel des prix à la production n'autorise pas un partage équitable du travail. Il n'y a donc, dans la conjoncture actuelle, aucune suite concrète possible à une telle réflexion, si ce n'est la remarque de M. SCHMIDT doutant fortement, pour parler politiquement correct, de la rentabilité d'une telle installation desservie par du personnel salarié et conventionné.

La commission, nantie des explications nécessaires, décide de passer au vote et groupe les deux premières conclusions, les 3, 4, 5, 6 sont votées séparément et, à chaque fois, c'est à l'unanimité qu'elles sont acceptées.

La commission ne peut que souhaiter un résultat identique lors du passage au plénum.

Discussion

M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur : – Il s'agit d'une demande de crédit de plus d'un million de francs destiné à un certain nombre de remises à niveau du domaine des Saugealles. C'est un inventaire qui paraît à la Prévert, mais où chaque objet a une fonction, un emplacement bien précis ; c'est un tout harmonieux.

M. Olivier Faller (Soc.) : – Quand nous avons affaire à un bon projet, il faut le dire. C'est justement le cas de l'objet qui nous occupe. Dernière ferme sur la Commune de Lausanne à vivre de sa production, la ferme des Saugealles mérite notre soutien. Le préavis nous demande de permettre la réalisation d'une nouvelle étable incluant la stabulation libre, d'un local de conditionnement du lait, d'une nouvelle fosse à lisier, d'une cuve de stockage pour le prétraitement des lavures et la réfection des dessertes à l'arrière de la ferme. L'installation de panneaux photovoltaïques sera sur deux toits bien orientés. Si cette dernière dépense est à la charge de SI-REN, c'est un prélèvement du Fonds de développement durable qui nous est demandé pour réaliser les autres transformations. Que financer de mieux par ce Fonds que la survie et le développement de la dernière ferme lausannoise vivant de sa production ?

Nous le savons, actuellement, il est particulièrement difficile d'être paysan. La plupart exercent un autre métier pour nouer les deux bouts. Ici, la production d'électricité verte assure un plus financier ; M. Demont en assure l'exploitation. Développer les capacités de production à partir du biogaz et ajouter du photovoltaïque apportera un complément important à l'installation déjà en activité. Il est de même important de mieux conditionner le lait pour favoriser la vente de proximité. Le préavis est complet et bien détaillé, et le rapport apporte les compléments d'information utiles. Vous l'avez compris, le groupe socialiste soutiendra le préavis avec enthousiasme et vous invite à en faire de même.

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert : – La Municipalité vous propose des investissements dans un domaine agricole de la Ville. C'est une réalité peut-être méconnue du grand public : la Ville de Lausanne est propriétaire de surfaces agricoles, soit plus de 900 hectares répartis sur huit domaines dans la région lausannoise, de plus d'une centaine de parcelles et de deux domaines sur la Commune de Lausanne : le magnifique domaine de Rovéréaz et celui des Saugealles, un peu moins connu. D'autres discussions dans ce Conseil concerneront Rovéréaz, dont l'exploitation ne se fera plus de manière traditionnelle.

Donc, le domaine des Saugealles sera le dernier domaine agricole en exploitation traditionnelle sur le territoire lausannois – et il le sera encore pour plusieurs générations ; on l'espère, en tout cas, puisqu'il est relativement excentré : il est situé au-delà de l'Abbaye de Montheron. Le domaine des Saugealles est donc un domaine phare pour la Municipalité.

Ce projet est l'occasion de souligner l'importance que l'on accorde à ce domaine. Il s'agit de moderniser l'infrastructure : l'étable, la fosse à lisier, de créer un local de conditionnement du lait. Ces travaux seront financés par le Fonds du développement durable et par le Fonds pour l'utilisation rationnelle de l'énergie. Ces investissements sont nécessaires pour améliorer la viabilité de l'exploitation. Ce préavis est aussi l'occasion de faire un beau lien entre la promotion des énergies renouvelables et les domaines agricoles de la Ville, puisque, avec le domaine des Saugealles, nous souhaitons faire une vitrine d'exemplarité en matière de production et de complémentarité entre un domaine agricole et la production d'énergies renouvelables. On aura des panneaux solaires sur la ferme et, on l'espère, une éolienne, en plus de la production de biogaz.

Ce préavis est aussi l'occasion de rappeler la situation difficile que vivent les agriculteurs en Suisse, et donc de marquer le soutien de la Ville aux fermiers et au monde agricole en général.

J'aimerais évoquer l'importance des enjeux autour de l'agriculture de proximité. Le fermier des Saugealles vend son lait au marché, à la Palud, tous les samedis et mercredis. Les personnes qui achètent ce lait bénéficient d'un lait produit dans la région ; seulement quelques kilomètres séparent le producteur du consommateur dans ce cadre. Il est donc extrêmement important de soutenir cela, plutôt que de faire des kilomètres et de consommer des litres et des litres de pétrole pour transporter certains produits. Ici, on a la possibilité de consommer des produits de notre région. Soutenir cette politique, c'est évidemment soutenir aussi la production agricole de notre région et, plus généralement, préserver nos ressources naturelles. Je vous invite à soutenir les conclusions de ce rapport-préavis.

La discussion est close.

M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur : – La commission a accepté toutes les conclusions, vote après vote, à l'unanimité et sans abstention. Oserais-je vous suggérer de les voter en bloc ?

Le rapport-préavis est adopté à l'unanimité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2013/3 de la Municipalité, du 24 janvier 2013 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 1 023 000 francs destiné à financer les travaux de construction d'une nouvelle étable et d'une nouvelle fosse à lisier, de transformations intérieures d'une étable et d'aménagement d'un local de conditionnement du lait, de réfection des dessertes autour de la ferme et d'installation d'une cuve de stockage pour le prétraitement des lavures ;
2. de balancer le solde du compte d'attente N° 6601.581.343, ouvert pour couvrir les frais d'étude de l'avant-projet, par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1 ;
3. d'accepter des prélèvements sur le Fonds du développement durable pour un montant total de 650 000 francs, et de porter ces prélèvements en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. d'accepter des prélèvements sur le Fonds communal pour l'efficacité énergétique pour un montant total de 373 000 francs, et de porter ces prélèvements en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
5. d'autoriser la Commune de Lausanne à contracter un prêt de 50 000 francs sans intérêt, remboursable linéairement sur 10 ans, auprès de l'Office vaudois de cautionnement agricole (OVCA) ;
6. d'autoriser la Commune de Lausanne de prêter, sous réserve de la réalisation du point sous chiffre 5, un montant de 50 000 francs au fermier du domaine des Saugealles aux mêmes conditions que celles offertes par l'OVCA.

Autorisation générale de plaider 2011-2016 – Elargissement de compétence

Préavis N° 2013/10 du 14 mars 2013

Finances et patrimoine vert

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

En application des articles 4, chiffre 8, de la Loi vaudoise sur les communes, et 20, alinéa 1, lettre i, du Règlement du Conseil communal de Lausanne, vous avez accordé à la Municipalité, en séance du 22 novembre 2011, une autorisation générale de plaider pour la durée de la législature (préavis N° 2011/39 du 13 juillet 2011)¹.

Cette autorisation porte sur les litiges dont la valeur est inférieure à 100'000 francs lorsque la Commune de Lausanne est demanderesse, dans tous les cas lorsqu'elle est défenderesse.

Bien que dite autorisation aurait pu ne comporter aucune limitation de valeur litigieuse, la Municipalité entendait, lorsqu'elle est demanderesse, soumettre à votre appréciation, sous la forme d'un préavis, les litiges qui portent sur plus de 100'000 francs de valeur litigieuse avérée. Tel est toujours le cas.

Toutefois il est des litiges nouveaux, issus de l'application du droit du bail à loyer, dont la valeur résulte d'un calcul théorique alors qu'elle n'est pas précisée par la demanderesse ou invoquée en procédure. En l'occurrence, selon le droit fédéral, la valeur litigieuse est égale au loyer de la période minimum pendant laquelle le contrat subsiste si la résiliation d'un bail n'est pas valable, période qui s'étend jusqu'à la date pour laquelle un nouveau congé peut être donné. En principe, la durée déterminante pour le calcul de la valeur litigieuse ne saurait être inférieure à la période de trois ans pendant laquelle l'article 271a al. 1 lettre e du Code des obligations consacre l'annulabilité d'une résiliation.

Aussi, en l'espèce, le montant fixé dans l'autorisation de plaider en vigueur peut-il être largement dépassé dans le cas de contrats portant sur des objets dont le loyer est important, baux commerciaux, cafés-restaurants ou autres établissements publics notamment. Un préavis pour chaque affaire devrait en conséquence être soumis à votre approbation. Cependant, les contraintes liées à une résiliation et les délais de procédure impartis sont peu compatibles avec le déroulement des travaux de votre Conseil. Un cas récent en matière de bail à loyer est actuellement ouvert et il est donc nécessaire d'adapter l'autorisation générale de plaider dans ce domaine spécifique.

Alors qu'en général la limite de 100'000 francs arrêtée dans l'autorisation de plaider suffit dans la quasi totalité des procédures, la Municipalité propose au Conseil communal d'adapter l'autorisation par les termes «...ou qu'elle procède en application des dispositions liées au droit du bail à loyer ou à ferme» afin de pouvoir agir sans être limitée par une valeur litigieuse précise dans le cadre de conflits de cette nature.

Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante:

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2013/10 de la Municipalité, du 14 mars 2013;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner ce préavis;

considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'autoriser la Municipalité, pour la durée de la législature 2011-2016, à plaider devant toutes les autorités judiciaires, administratives ou arbitrales, à concurrence de

¹ BCC N° 7 du 22.11.2011 à paraître

100'000 francs lorsque la Commune de Lausanne est demanderesse, dans tous les cas lorsqu'elle est défenderesse ou qu'elle procède en application des dispositions liées au droit du bail à loyer ou à ferme.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur, Caroline Alvarez Henry (Soc.), Sylvianne Bergmann (Les Verts), Mathieu Blanc (PLR), Magali Crausaz Mottier (La Gauche), Nicolas Gillard (PLR), André Mach (Soc.), Gilles Meystre (PLR), Philippe Mivelaz (Soc.).

Municipalité : M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert.

Rapport photocopié de M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur

La commission nommée pour étudier l'objet cité en titre s'est réunie dans la salle Vuillermet de l'Hôtel de Ville le mardi 16 avril 2013 à 17 h 30.

Assistaient à nos travaux M^{mes} et MM. Caroline Alvarez-Henry, Sylviane Bergmann, Matthieu Blanc, Magali Crausaz-Mottier, Nicolas Gillard, André Mach, Gilles Meystre, Philippe Mivelaz, et le rapporteur sous signé.

M. Laurent Rebeaud n'a pas assisté à nos travaux.

M^{me} Florence Germond, conseillère municipale était accompagnée par M. David Barbi, chef du Service des finances.

Comme indiqué dans le préavis municipal, l'autorisation générale de plaider est limitée à une valeur litigieuse de 100 000 francs lorsque la Ville est demanderesse et elle n'est pas limitée lorsqu'elle est défenderesse.

M^{me} la directrice des finances nous explique que la Municipalité est confrontée à un cas actuellement et que d'autres se profilent à l'horizon. Si, pour chacun d'entre eux il doit y avoir rédaction d'un préavis, passage en commission puis au plénum, la lourdeur de la procédure risque d'être difficilement compatible avec le peu de temps imparti.

Un certain nombre de commissaires se déclarent heurtés par le procédé. Les compétences du Conseil communal s'amenuisent inexorablement, la COGES s'en plaint régulièrement et ce préavis va dans ce sens.

M^{me} la municipale comprend le courroux de ces commissaires et précise que si un bail, commercial en l'occurrence, n'est pas reconduit, le locataire conteste et l'affaire finit en Tribunal. Le juge prendra une période de trois ans en considération et la somme contestée peut largement excéder F. 100 000.

Une commissaire, sensible à une certaine discrétion, propose de passer par la COFIN. Un autre propose des sommes différenciées en fonction du type de bail ; à loyer, à ferme ou commercial. Pourquoi pas, propose un autre commissaire, une information au Conseil voire une demande d'autorisation ?

« Pas d'accord pour un transfert de compétence » déclare M^{me} la municipale. De plus, 100 000 francs ne représentent plus la même valeur aujourd'hui que hier.

Suivent quelques propositions visant, les unes à modifier la somme, les autres à proposer des compromis accordant quelques prérogatives supplémentaires à votre Conseil. Il s'en dégage une proposition d'amendement rédigée dans les termes suivants :

« dans cette dernière hypothèse et lorsque la valeur litigieuse de F.100 000.- est dépassée, la COFIN en est informée. »

phrase qui s'ajoute à celle écrite en italique et se terminant par « *ou à ferme.* »

Cette proposition recueille l'unanimité des avis favorables.

En vote final, la commission vous recommande de réserver bon accueil au préavis 2013/10 par 6 OUI et 3 absentions

Discussion

M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur : – Lorsque la Ville est défenderesse, la valeur litigieuse n'est pas limitée, mais lorsque la Ville est demanderesse, la valeur est limitée à 100 000 francs ; au-delà, il faut passer par un préavis, par une commission, un rapport, etc. Dans certains cas, ou dans un cas certain, la durée serait trop longue et le temps de réactivité beaucoup trop long ; d'où la demande un peu rapide de cet élargissement de compétence.

La discussion n'est pas utilisée.

M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur : – La commission a accepté la conclusion par 6 oui et 3 abstentions.

La présidente : – La commission a amendé le préavis en ajoutant : « dans cette dernière hypothèse et lorsque la valeur litigieuse de 100 000 francs est dépassée, la COFIN en est informée ».

La conclusion est adoptée avec quelques abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2013/10 de la Municipalité, du 14 mars 2013 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'autoriser la Municipalité, pour la durée de la législature 2011-2016, à plaider devant toutes les autorités judiciaires, administratives ou arbitrales, à concurrence de 100 000 francs lorsque la Commune de Lausanne est demanderesse, dans tous les cas lorsqu'elle est défenderesse ou qu'elle procède en application des dispositions liées au droit du bail à loyer ou à ferme. Dans cette dernière hypothèse et lorsque la valeur litigieuse de 100 000 francs est dépassée, la Commission permanente des finances en est informée.

Modification du plan général d'affectation approuvé le 6 juin 2006 concernant les terrains compris entre la place de Bellerive, la limite nord-ouest de la parcelle 20091, la Jetée-de-la-Compagnie et le quai du Vent-Blanc

Préavis N° 2012/10 du 8 mars 2012

Travaux

1. Objet du préavis

Le 30 novembre 2008, le peuple vaudois a refusé le crédit d'étude de 390 000.- francs destiné à l'élaboration du projet définitif du nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts (nMBA) à Bellerive à Lausanne.

Le 30 septembre 2009, le Conseil d'Etat vaudois a choisi un nouveau site pour le Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA), la halle CFF à la Place de la Gare à Lausanne, et a décidé de désactiver le Plan d'affectation cantonal (PAC) du nouveau Musée des Beaux-Arts n° 310 de Bellerive.

La Commune de Lausanne est chargée d'affecter le périmètre du PAC à abroger par le biais de la Modification du Plan général d'affectation (MPGA).

2. Préambule

2.1. Historique²

Jusqu'au début du XVIII^e siècle, la région de Bellerive se trouve dans la campagne entourant la ville de Lausanne, à proximité des hameaux de Cour et d'Ouchy dont l'existence remonte au Moyen Age. Le territoire est morcelé en parcelles étroites, souvent orientées perpendiculairement au lac, faisant l'objet d'une culture intensive de vignes et de vergers. S'y dressent quelques maisons dispersées.

Dénuées de tout aménagement, les rives du lac ne présentent pas de grand intérêt pour la population. On les emploie tout au plus pour y faire sa lessive que l'on met à sécher sur les grèves. On y échoue certainement quelques barques, utiles à la pêche artisanale ou au transport de marchandises dans un rayon local. Le port d'Ouchy, tout proche, sert aux convois plus importants.

A partir du début du XVIII^e, l'aristocratie lausannoise se fait construire des maisons de campagne tout autour de la ville, dans un périmètre assez proche pour qu'on puisse faire l'aller-retour au centre dans la journée. La construction de ce qu'on appelle « les campagnes lausannoises » donne lieu à une transformation du territoire et de sa perception. Des parcelles sont réunies afin de constituer de grandes propriétés. La campagne perd en partie sa fonction agricole, bien que ces maisons de villégiature apportent une bonne part de subsistance à leurs propriétaires. On y séjourne de façon ponctuelle, principalement durant les périodes chaudes de l'été. Les maisons sont placées en haut de la parcelle afin de profiter au mieux du paysage. On se tourne vers le lac et on commence à en apprécier la beauté. Ce rapport esthétique à la nature demeure cependant strictement contemplatif.

Au début du XIX^e siècle, les rives du lac à Bellerive se présentent encore sous leur forme naturelle, à l'exception de quelques murs de soutènement et de plusieurs digues permettant de lutter contre les effets de l'érosion. D'est en ouest les tracés actuels du chemin de Bellerive, de l'avenue des Bains et du chemin des Plaines sont visibles. De longues parcelles s'étendent perpendiculairement au lac, comprenant les grandes maisons de campagne de Bellerive, de Beauregard, du Cèdre et de Primerose.

² Extrait de : Corthésy, Bruno, Le site de Bellerive, étude historique, novembre 2003. Bureau de recherche en histoire de l'architecture. Lausanne. Dans le Catalogue du concours d'architecture du nouveau Musée des Beaux-arts (nMBA), Musée cantonal des Beaux-Arts : « Des champs aux campagnes lausannoises » (XVII^e – XIX^e siècles)



Plan de la Ville de Lausanne, L. Emery, graveur, 1806 (ACV, GC 132/N)

2.1.1 La période balnéaire (1860-1937)

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, survient avec le développement du tourisme un intérêt nouveau pour la baignade lacustre, qui était jusqu'alors ignorée, réprimée par la morale publique, voire interdite par mesure de police. On installe des premiers bains fermés à l'est d'Ouchy, à proximité des grands hôtels, alors que la partie ouest d'Ouchy devient le lieu de baignades « sauvages ». La Ville tente d'y mettre bon ordre en instaurant des lieux réservés, en fonction des sexes. Dans le même temps s'instaure une ségrégation sociale du territoire : l'est d'Ouchy, avec ses hôtels de luxe, est le secteur de prestige destiné aux riches touristes étrangers et à la bourgeoisie aisée ; le côté ouest devient le versant populaire des activités de loisirs liées au lac. La Ville tente de canaliser une pression perceptible sur les rives en opérant une série de réaménagements et de déplacements des lieux de baignade.

Si on accorde la zone ouest d'Ouchy aux ébats populaires, on y affecte également les activités de nature industrielle. A partir de la fin de XIX^e siècle, chemin de halage, usine à gaz, atelier naval et chantier d'extraction de sable et gravier s'y installent. A mesure qu'Ouchy se développe, ces infrastructures vont également opérer un lent glissement vers l'ouest.

Les belles maisons de campagne ont perdu dans la bataille leur accès au lac à mesure que les remblais s'étendent, leur tranquillité avec la réalisation d'une route devant leurs haies, et leur intimité avec l'ouverture des berges à une animation variée.

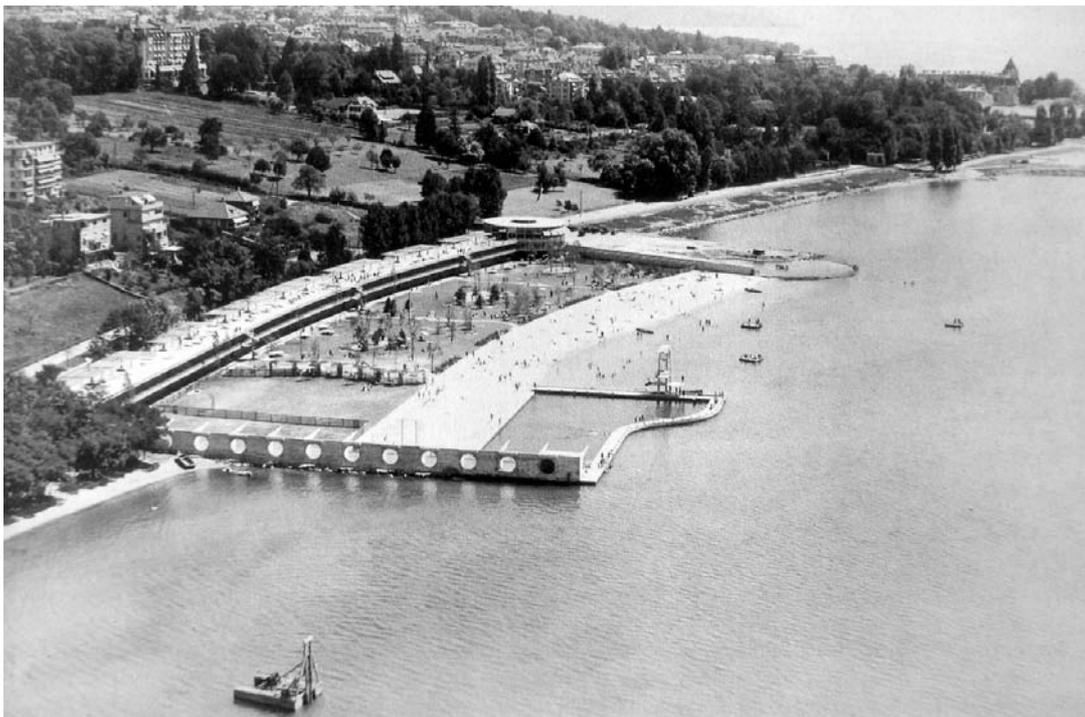
En comparant les plans de 1806 et 1875, on perçoit à Ouchy une première phase de remblai. L'installation d'une usine à gaz marque également le développement industriel du côté ouest d'Ouchy. L'avenue des Bains commence à prendre sa dénomination actuelle. Depuis 1860, en effet, la grève située à l'extrémité du chemin est dédiée à la baignade, mais réservée aux hommes.



Plan de la Ville de Lausanne, Neuchâtel: Editions D. Lebet, 1875 (ACV, GC 1132/66)

Au début du XXe siècle, par l'effet du discours hygiéniste de la médecine, il se produit un retournement de situation : l'attrait de la baignade que l'on essayait de refréner se voit dès lors valorisée, pour les bienfaits qu'il peut apporter : aération, ensoleillement et gymnastique du corps. Il s'agit d'une véritable libération, et la population accourt au lac. Ce mouvement culmine avec la construction en 1937 des bains de Bellerive-Plage, c'est le triomphe de la reconquête des rives.

Construite par l'architecte Marc Piccard à l'initiative de la Municipalité de Lausanne, Bellerive-Plage est inaugurée en juillet 1937 et remporte immédiatement un énorme succès auprès du public. Les travaux nécessitent d'importants remblais, composés des déchets de la ville. Par la même occasion un parking à l'est de la plage et une voie carrossable, l'actuelle avenue de Rhodanie, entre Ouchy et Bellerive sont réalisés.



Les bains de Bellerive plage inaugurés en 1937

2.1.2 Les grands projets (1938-1958)

Dans les années 40 et 50, le secteur de Bellerive ne connaît pas de modification notable. De nombreuses études, qui demeureront à l'état de projet, sont en revanche développées dans le but d'aménager le secteur à l'est de Bellerive-Plage et de créer une continuité entre Ouchy et Vidy. L'établissement d'un port de petite batellerie constitue le moteur principal de ces différentes esquisses qui envisagent les réaménagements des rives à grande échelle.

2.1.3 Les aménagements de l'Exposition nationale de 1964

Le déroulement de l'Exposition nationale de 1964 sur le site de Vidy donne un coup d'élan aux vellétés d'aménagement des rives à Bellerive et offre l'occasion de réaliser des grands travaux. Le remblai du lac entre le chemin de Bellerive et l'avenue des Bains est décidé en 1958 pour qu'y soit établi le parking de l'Expo. On en profite pour déplacer les ateliers navals de la Compagnie générale de navigation (CGN) et le chantier de la Sagrave (sable et gravier) plus à l'ouest. Bellerive-Plage quadruple de surface. L'arrivée de l'autoroute Genève-Lausanne à la Maladière requalifie l'avenue de Rhodanie qui devient un axe important de pénétration en ville.





Emprise des remblais

La morphologie du secteur n'a depuis les années 60 plus subi de bouleversement important. Le quartier se singularise plutôt par son affectation qui, au gré d'établissements ponctuels, a petit à petit établi une forte relation avec l'enseignement. On pense ici à l'Ecole polytechnique universitaire de Lausanne, remplacée par la Haute Ecole Pédagogique dans l'ancien hôtel Beauregard, au gymnase Auguste Piccard construit sous le même hôtel, à l'International Institute for Management Development (IMD) installé dans la maison de Bellerive et aux logements pour étudiants situés à l'avenue des Bains 7-11. L'implantation quelque peu disparate de ces différentes institutions dans l'ancienne campagne des Cèdres et de la Fabrique est contrebalancée depuis quelques années par des efforts d'aménagement paysager qui tentent de conférer plus de cohérence à l'ensemble.

2.2. Historique du projet du nouveau Musée des Beaux-Arts à Bellerive

En septembre 1992, considérant que sa situation compromettrait son avenir, principalement à cause de l'inadéquation du bâtiment et du manque d'espace, le Conseil d'Etat s'est prononcé en faveur du transfert du Musée cantonal des Beaux-Arts à Lausanne, hors du Palais de Rumine,.

En 1999, le Conseil d'Etat a confié à une commission extraparlamentaire le mandat de rechercher un nouveau site. Celle-ci a recommandé, en mars 2000, le site de Bellerive parmi seize autres emplacements préalablement retenus.

Lors de la cession des terrains riverains par le Canton à la Commune de Lausanne en décembre 2001, ce dernier avait demandé de réserver le terrain de Bellerive pour la construction du musée, l'affectation du terrain étant prévue sous forme de Plan d'affectation cantonal (PAC).

En février 2004, un concours d'architecture à deux degrés a été lancé. En mars 2005, le projet Ying Yang a été désigné lauréat.

Le Plan général d'affectation (PGA) de la Commune de Lausanne est entré en vigueur le 26 juin 2006. Il a affecté l'entier des rives du lac à une zone préservant ses caractéristiques d'accessibilité et d'utilité publique.

Le 2 octobre 2007, le PAC du nouveau Musée des Beaux-Arts (nMBA) a été approuvé par le Canton de Vaud. Il est entré en vigueur le 21 avril 2008, suite à l'arrêt de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal vaudois.

Le Conseil d'Etat vaudois a choisi, par volonté de transparence, de soumettre au Grand Conseil l'Exposé des motifs et projet de décret (EMPD) concernant l'octroi d'un crédit d'étude de 340'000 francs pour l'élaboration du projet définitif nMBA. Le 20 mai 2008, le Grand Conseil a accepté les conclusions de l'EMPD. Des opposants au projet ont alors lancé un référendum. Le 30 novembre 2008, les vaudois ont refusé l'octroi du crédit d'étude par 52,4% des voix et les Lausannois par 52,2%.

Le 30 septembre 2009, le Conseil d'Etat a choisi parmi les onze sites proposés par un Groupe cantonal d'évaluation des sites la halle CFF à la place de la Gare à Lausanne et a décidé d'abroger le PAC Bellerive.



PAC du nouveau Musée des Beaux-Arts (nMBA)

3. Caractéristiques du plan

A la suite de l'abandon du projet de musée sur le site de Bellerive, il convient maintenant d'abroger le PAC n°310 devenu sans objet. Cette mesure d'abrogation doit être coordonnée à la procédure de planification communale.

Le terrain compris entre la place de Bellerive, la limite nord-ouest de la parcelle 20091, la Jetée-de-la-Compagnie, le domaine public cantonal du Lac Léman et le quai du Vent-Blanc est actuellement destiné aux activités temporaires et cycliques et à du stationnement

pour les caravanes des manifestations se déroulant à la place de Bellerive (cirques, Luna-Park, etc.).

Il est également utilisé lors de manifestations sporadiques (Tour de France, Arena pour les championnats de football, World Gymnastrada) et sert d'héliport. Enfin, il est recensé dans le plan de sauvetage sur le Léman (Organisation Catastrophes - ORCA).

	N° de parcelle	Propriétaire	Parcelle totale – m ²	Parcelle comprise dans le périmètre MPGA – m ²
Jetée de la Compagnie-Quai du Vent-Blanc	4801	Commune de Lausanne	46'756	12'306
Quai du Vent-Blanc	4660	Commune de Lausanne	110'246	2'965
Total				15'271

Le périmètre de la présente MPGA est concerné plus spécifiquement par les articles de la zone des rives du lac du PGA. Il n'est, toutefois, pas inclus dans les périmètres A à H.

4. Agenda 21 – Développement durable

Le retour à la situation antérieure n'a pas d'impact particulier dans le domaine du développement durable. Cependant, le maintien de l'accessibilité publique de cette portion de rive et son retour à une zone inconstructible participent à l'amélioration du cadre de vie de la population.

5. Règlement

Chapitre I – But du plan

1. La modification du Plan général d'affectation (MPGA) a pour but d'affecter le sol compris à l'intérieur de son périmètre en « Zone des rives du lac ».

Chapitre II – Zone des rives du lac

2. La zone des rives du lac est soumise aux dispositions du chapitre 4.10 du Plan général d'affectation (PGA) du 26 juin 2006.

Chapitre III – Dispositions complémentaires

3. Sont réservées les dispositions légales et réglementaires édictées par la Confédération, le Canton et la Commune, complétant ou modifiant le présent plan.

6. Procédure

Préalablement examiné par le Service du développement territorial du Département de l'économie³ (DEC), conformément aux dispositions de l'article 56 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), ce plan a été soumis à l'enquête publique du 6 juillet au 5 août 2011.

Il n'a suscité aucune opposition ou intervention.

7. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

³ Depuis le 1^{er} janvier 2012, le SDT a été transféré au Département de l'intérieur

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2012/10 de la Municipalité, du 8.mars 2012 ;

ouï le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter la modification du plan général d'affectation ;
2. de donner à la Municipalité les pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées, l'autorisant à plaider devant toutes les instances, à recourir, à exproprier, à transiger et, le cas échéant, à traiter à l'amiable ;
3. de porter le coût des indemnités éventuelles de la procédure au compte des « dépenses d'investissement du patrimoine administratif » ;
4. de charger la Municipalité de fixer un amortissement annuel à porter au budget de la Direction des travaux, rubrique n° 4300.331, lorsque les dépenses résultant des pouvoirs mentionnés sous chiffre 2 *ci-dessus* des présentes conclusions auront été engagées en tout ou partie, cet amortissement devant être incorporé et justifié dans le budget présenté l'année suivante ;
5. de limiter la validité des pleins pouvoirs prévus dans ce préavis à cinq ans à partir du vote du Conseil communal, ce dernier étant informé des expropriations ou des achats à l'amiable faits au cours de cette période.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : Christian Zutter

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Eddy Ansermet (PLR), rapporteur, Raphaël Abbet (UDC), Christelle Allaz (Soc.), Maurice Calame (PLR), Gianfranco Gazzola (Soc.), Jean-Daniel Henchoz (PLR), Roland Ostermann (Les Verts), Vincent Rossi (Les Verts), Marlène Voutat (La Gauche).

Municipalité : M. Olivier Français, municipal, Travaux.

Rapport polycopié de M. Eddy Ansermet (PLR), rapporteur

La Commission chargée de l'examen de ce préavis s'est réunie une seule fois, le mardi 22 mai 2012. Elle était composée de :

M^{mes} Christelle Allaz, Marlène Voutat, MM. Maurice Calame, Jean-Daniel Henchoz, Gianfranco Gazzola, Vincent Rossi, Roland Ostermann, Raphael Abbet, et de M. Eddy Ansermet, rapporteur.

Excusée : M^{me} Magali Zürcher

La Municipalité était représentée par M. Olivier Français, conseiller municipal, directeur des Travaux, accompagné de M. André Baillet, adjoint au chef du Service d'urbanisme.

En préambule, M. O. Français rappelle que ce préavis fait suite à une décision politique prise par le peuple le 30 septembre 2008, de refuser l'implantation du Musée cantonal des BeauxArts (nMBA) sur le site de Bellerive à Lausanne. Ce PAC, qui affecte spécifiquement une partie du territoire des rives du lac, disparaît et l'affectation du sol le long des rives retrouve sa terminologie de base.

Lors de la discussion générale qui s'ensuit, M. O. Français rappelle que le surfaçage de la promenade le long des rives du lac mérite une rénovation, mais aucun changement

conséquent par rapport au plan n'est prévu sur cet objet. Il précise toutefois qu'il s'agit de la gestion du Service des parcs et domaines et non de la Direction des travaux.

Il confirme également, s'agissant des indemnités éventuelles citées sous point 3 des conclusions, qu'il s'agit d'une clause de sécurité apparaissant dans tous les préavis afin de permettre une autorisation de dépenses, mais, en principe, aucune indemnité n'est prévue.

Enfin, il confirme que le domaine (toute la zone jusqu'au hangar de la Sagrave) auquel appartient la parcelle sera réintégré dans son état initial.

L'examen détaillé du préavis, chapitre après chapitre, n'appelle aucun commentaire particulier, si ce n'est au point 2 du chapitre 7 *Conclusions*. Un participant émet le vœu de remplacer « les pouvoirs » par « les pleins pouvoirs ». M. O. Français confirme qu'un contrôle sera demandé à ce sujet.

La Commission vote en bloc les conclusions du préavis, lesquelles sont adoptées à l'unanimité par les membres de la Commission.

Discussion

M. Eddy Ansermet (PLR), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion n'est pas utilisée.

M. Eddy Ansermet (PLR), rapporteur : – Les conclusions ont été acceptées à l'unanimité de la commission.

La présidente : – Je relève que, dans le rapport de la commission, il est noté que l'examen détaillé du préavis, chapitre après chapitre, n'appelle aucun commentaire particulier, si ce n'est au point 2 du chapitre 7. *Conclusions* : « Un participant émet le vœu de remplacer "les pouvoirs" par "les pleins pouvoirs". M. Olivier Français confirme qu'un contrôle sera demandé à ce sujet. » Monsieur Français, est-ce qu'on a la réponse à cette remarque de forme ?

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – Oui, c'est « pleins pouvoirs ».

Les conclusions sont adoptées à l'unanimité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2012/10 de la Municipalité, du 8 mars 2012 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter la modification du plan général d'affectation ;
2. de donner à la Municipalité les pleins pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées, l'autorisant à plaider devant toutes les instances, à recourir, à exproprier, à transiger et, le cas échéant, à traiter à l'amiable ;
3. de porter le coût des indemnités éventuelles de la procédure au compte des « dépenses d'investissement du patrimoine administratif » ;
4. de charger la Municipalité de fixer un amortissement annuel à porter au budget de la Direction des travaux, rubrique n° 4300.331, lorsque les dépenses résultant des pouvoirs mentionnés sous chiffre 2 ci-dessus des présentes conclusions auront été engagées en tout ou partie, cet amortissement devant être incorporé et justifié dans le budget présenté l'année suivante ;

5. de limiter la validité des pleins pouvoirs prévus dans ce préavis à cinq ans à partir du vote du Conseil communal, ce dernier étant informé des expropriations ou des achats à l'amiable faits au cours de cette période.

La séance est levée à 20 h.
